

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

TB/PR P.V. IR 25

Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 22 mars 2016

Ordre du jour :

- 1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 14 et 16 mars 2016
- 2. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution
 Rapporteurs : Monsieur Claude Adam, Madame Simone Beissel, Monsieur
 - Rapporteurs : Monsieur Claude Adam, Madame Simone Beissel, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Léon Gloden
 - Continuation de l'examen et de la discussion des idées des citoyens pour une nouvelle Constitution publiées sur le site internet "www.ärvirschléi.lu"

*

Présents:

M. Claude Adam, M. André Bauler remplaçant Mme Simone Beissel, M. Gilles Baum remplaçant M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Anne Brasseur remplaçant Mme Lydie Polfer, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, Mme Cécile Hemmen, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Serge Urbany, M. Claude Wiseler

Mme Anne Greiveldinger, du ministère d'Etat

Mme Tania Braas, de l'Administration parlementaire

Excusée: Mme Taina Bofferding

*

<u>Présidence</u>: M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 14 et 16 mars 2016

Les projets de procès-verbal repris sous rubrique sont approuvés.

2. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution

La commission continue l'examen des différentes propositions pour une nouvelle Constitution publiées sur le site internet www.ärvirschléi.lu sur base d'un tableau synoptique établi par le secrétariat de la commission et transmis par courrier électronique le 22 janvier 2016². Pour le détail, il est renvoyé au document annexé.

Divers

Numéro 1

Proposition de texte

« Madame. Monsieur. L'obiectif des réformes constitutionnelles avancé par le nouveau gouvernement est une modernisation de la Constitution du Grand-Duché du Luxembourg. Le terme modernisation ne veut pas dire grand chose dans le contexte constitutionnel. A vrai dire, il ne veut rien dire du tout. Ce qu'on sous-entend par les 3 questions posées aux citoyens luxembourgeois est plutot une mise à jour de la Constitution actuelle. Une mise à jour telle qu'elle existe pour un logiciel informatique. L'objectif est ainsi de permettre un meilleur fonctionnement et garantir la satisfaction de ses utilisateurs que sont les citovens luxembourgeois et les pouvoirs politiques. Par ce raisonnement, on passe à coté des questions essentielles auxquelles la société du Grand-Duché du Luxembourg devra trouver des réponses à l'avenir. On passe à coté de l'opportunité de donner un cadre constitutionnel et démocratique pour affronter les défis futurs en préférant se focaliser sur des questions à motif politique. La Constitution actuelle permet une démocratisation plus profonde par la loi. Il n'est pas nécessaire de passer par un référendum pour avoir la légitimité du peuple. L'Etat luxembourgeois est un Etat démocratique (Article 1) et le législateur bénéficie de la légitimité de la Constitution pour engager de telles réformes. Plus important est que la Constitution actuelle ne garantit aucun cadre aux citoyens luxembourgeois et ne limite pas le pouvoir du législateur quant aux réponses qui pourront être données aux défis futurs. Ce seront des questions essentielles pour l'avenir de la société luxembourgeoise qui vont apparaître au fur à mesure du temps et au moment quand il faudra prendre une décision. les pouvoirs politiques bénéficieront de toutes les libertés idéologiques pour décider sans etre obligés de demander la légitimité du peuple. On peut citer à titre d'exemple les problématiques suivantes: Qu'en est-il de la situation environnementale et de la situation énergétique au Grand-Duché? Quelle sera la direction que la société luxembourgeoise voudra engager pour le futur? La Constitution est muette Qu'en est-il de la situation alimentaire? Quelle sécurité alimentaire est garantie au citoyen luxembourgeois? La Constitution est muette Qu'en est-il de la situation du marché des stupéfiants et des consommateurs? Un des défis majeurs de la communauté internationale et le Grand-Duché du Luxembourg fait partie des pays qui préfère etre aveugle et sourd en ne prenant aucune position face à cette problématique. On préfère laisser cette problématique au législateur qui agira toujours avec un motif politique face à cette problématique alors que c'est une question à caractère purement idéologique. (problème de santé ou problème de délinquance) Qu'en est-il du statut d'étranger au Grand-Duché du Luxembourg? A-t-il encore un réel sens à l'avenir avec le développement de l'Union européenne et de la mondialisation? Ne serait-ce pas plus humain de ne plus faire distinction de nationaux et étranger au regard de l'égalité devant la loi au lieu de leurs

¹ Ce tableau comprend également les contributions transmises à la Chambre des Députés après la date de clôture du site précité, fixée au 15 octobre 2015.

² La société en charge d'établir un fichier avec les idées publiées sur le site internet « www.ärvirschléi.lu » a omis d'y joindre les fichiers PDF annexés à certaines propositions. Le présent document reprend toutes les idées consultables et téléchargeables sur le site internet précité. Les modifications sont relevées en jaune.

conférer au fur à mesure des droits civiques équivalent à ceux des nationaux? Pour finir, il est déplorable de constater que le peuple n'est aujourd'hui qu'un o »

Décision de la commission

A défaut de propositions concrètes, la commission n'est pas en mesure de se positionner. Cette proposition est partant rejetée.

Numéro 2

Proposition de texte

- « 1) Limiter le plafond maximale de la dette publique en pourcentage de PNB. Cet article existe dans la constitution de la Republique de Pologne et efficassement protege l'etat de surendettement.
- 2) Egaliser la securite sociale de toutes les employes (meme droits et obligation pour les fonctionnaires et pour les employes prives.
- 3) Imposer min de femmes et des employee prives sur les listes electorales pour le parlement afin de garantir une meillieur representation.
- 4) Protection contre communitarisme de certianes groupes de residents etrangers, surtout s'il acquieretnt le droit de vote pur legislatives. Assurer la cohesion a longue terme. »

Décision de la commission

• Ad. 1)

La commission considère qu'il n'y a pas lieu d'introduire dans notre droit national des règles de discipline budgétaire à caractère contraignant. Qui plus est, la mise en place de telles règles s'avérerait problématique, faute de définition du déficit budgétaire. La proposition est partant rejetée.

• Ad. 2)

Cette proposition est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel. Elle relève du domaine de la loi ; celle-ci doit de toute façon respecter le principe de l'égalité devant la loi inscrit dans la Constitution.

Ad. 3)

Il convient de souligner que l'article 11, paragraphe 2 de la Constitution constitue la base constitutionnelle aux discriminations positives. C'est sur cet article que se fonde le projet de loi 6892 ayant pour objet la mise en œuvre de certaines dispositions du Plan d'égalité des femmes et des hommes 2015-2018 et portant 1. modification du Code du travail ; 2. modification de l'article 2 de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques.

Ad. 4)

Cette proposition trouve une réponse dans la loi électorale.

En effet, en ce qui concerne les élections communales, l'alinéa 2 de l'article 229 de la loi électorale prévoit que : « Une liste ne peut être majoritairement composée de candidats ne possédant pas la nationalité luxembourgeoise. » Quant aux élections européennes, l'alinéa 5 de l'article 291 de ladite loi dispose que : « Une liste ne peut pas comprendre plus de six candidats; elle doit être composée majoritairement de candidats possédant la nationalité luxembourgeoise. »

Numéro 3

Proposition de texte

« Dir Damen an dir Hären, Gudde Moien,an engem Demokrateschem Land dierft genn gezwongen ze wielen ze goen,also Wahlflicht ofschafen,en Conseil schaffe vir Riichteren ze iwwerwaachen,Déiereschutz a Verfassung verankeren,eng Internetsäit vir Bierger maache wann en Referendum gemaacht gennt dass Bierger festleeë wat eng Froe gestallt ginn (den hei Referendum ass Micky Maus),

Resumé:

- 1. Wahlflicht ofschafen,
- 2.en Conseil schaffe vir Riichteren ze iwwerwaachen.
- 3. Déiereschutz a Verfassung verankeren,
- 4,eng Internetsäit vir Bierger maache wann en Referendum gemaacht gënnt dass Bierger festleeë wat eng Froe gestallt ginn. »

Décision de la commission

• Ad. 1.

Tout en ayant renoncé à l'inscription expresse du vote obligatoire dans la Constitution, la commission s'est pourtant prononcée pour le maintien de cette obligation, qui est réglée par la loi électorale.

A défaut de sanctionner la non-participation aux élections législatives sans excuse valable, la commission considère qu'un rappel au respect de la loi serait pour le moins indiqué.

Ad. 2.

Cette proposition de texte reprend l'idée d'un Conseil national de la Justice qui est inscrite dans la nouvelle Constitution. Il est renvoyé à cet égard à l'article 101 de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (doc. parl. 6030¹⁴ et 6030¹⁵) qui prévoit que :

« **Art. 101**. Le Conseil national de la Justice fait les propositions pour la nomination des magistrats du siège et de ceux du ministère public.

Il instruit les affaires disciplinaires des magistrats du siège et de ceux du ministère public.

Il peut formuler des recommandations dans l'intérêt d'une bonne administration de la Justice.

La loi détermine la composition, le fonctionnement du Conseil national de la Justice et les modalités d'exercice de ses compétences. »

Ad. 3

La commission décide de revenir sur la question de la protection des animaux.

Ad. 4

Cette proposition a en quelque sorte trait à l'initiative citoyenne sur laquelle la commission a décidé de revenir. Tout en se prononçant contre le modèle suisse, elle estime que la Constitution ne devrait pas se limiter à fixer la base légale pour l'initiative citoyenne.

Numéro 4

Proposition de texte

« An onsem demokratesche System gëtt et 3 Pouvoiren (Leg., Exec., Jud) a kee méi! Et sollt en zousätzlechen Artikel an d'Verfassung, den et ausdrécklech verbidd, e Gesetz ze stëmmen oder soss en Acte ze ënnerhuelen, den déi Pouvoiren direkt oder indirekt ënnerwandert oder a soss enger Form court-circuitéiert oder limitéiert. Sou wei z.B. dei geplangte Privatschiedsgerichter, dei am Kader vun den TTIP, CETA oder TTP-Geheimverhandlungen zu Bréissel virgesi sinn. Do soll eng Art Paralleljustiz geschaafe ginn, déi och nach vu nët staatleche Memberen, d.h. Privatarbitren komposéiert soll sinn an déi da kënnen décidéieren, dass e ganzt Land weinst engem Gesetz waat seng Chamber gestëmmt huet kann zu Schuedensersaatz verurteelt ginn, wann enger Multinationale dodurch evtl. futur Gewenner an Emsätz verluer kéinte goen. Daat bréngt mat sech, dass jo kee Gesetz mei ka gestëmmt ginn, ouni déi Lobby vun de multinationale Konzerner virdun em Erlabnis ze froen, also eng quasi Mise sous Tutelle vun onsem Parlament. Da kann d'Demokratie och direkt oofgeschaaft ginn, well dann huet d'Parlament kee souveräne Pouvoir méi. En plus geif esou eng 2-Klassejustiz agefouert. Ons Rechtssystemer an der EU sinn amplement suffisant ewéi se sinn fir e kompetitivt, a sechert Geschäftsëmfeld ze garantéieren. brauchen esou Mir dofir keng eng demokratieënnerwanderend Schiedsgerichter. Duerfir, fir d'Souveränitéit vun onse Paralmenter a fir d'integritéit vun onsem demokratesche System selwer ze schützen, mussen esou privat Schiedgeriichter explizit an der Verfassung verbuede ginn, soss ass dei ganz Verfassung net mei glaubwürdeg well de Pouvoir durch esou Schiedgerichter de facto ob international Privathänn iwerdroe geif ginn. »

*

Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk est d'avis que tout traité international impliquant des transferts de souveraineté devrait être vérifié avant sa ratification sur sa conformité avec la Constitution. Au cas où un traité exigerait une révision de la Constitution, celle-ci devrait précéder la ratification du traité.

Il souligne par ailleurs qu'il importe de veiller à ce que les droits constitutionnels ne soient pas mis en question par des conventions ou traités internationaux.

L'orateur est encore d'avis que les traités et accords internationaux en matière de droits humains signés et ratifiés par le Luxembourg devraient avoir une valeur supraconstitutionnelle dans la mesure où leurs dispositions sont plus favorables à leur titulaire que les garanties constitutionnelles ou législatives. Il appartiendrait alors au juge de relever les dispositions pertinentes d'office et de les interpréter conformément aux décisions des organes juridictionnels supranationaux, de façon à leur conférer un effet utile.

*

Décision de la commission

La commission renvoie à l'article 5 de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (doc. parl. 6030¹⁴ et 6030¹⁵) qui prévoit que :

« Art. 5. Le Grand-Duché de Luxembourg participe à l'intégration européenne.

L'exercice de pouvoirs de l'Etat peut être transféré à l'Union européenne et à des institutions internationales par une loi adoptée à la majorité qualifiée. »

En outre, il convient de noter qu'elle a décidé de revenir sur la question du contrôle constitutionnel.

Numéro 5

Proposition de texte

« Règlementer la durée maximale des procédures juridiques en cas de litige ainsi que règlementer et plafonner les honoraires fantaisies des avocats et experts. Ceci pour éviter (comme c'est le cas aujourd'hui) que les intérêts du client/mandataire ne soient pas qu'un effet secondaire aux honoraires. Les honoraires ne devraient pas couter plus cher que la réparation de la source du litige en soit. Le fait de rédiger un roman épistolaire entre avocats ne sert qu'à gonfler inutilement les honoraires et ne résout en rien le litige. Le sens du proverbe " le temps, c'est de l'argent " devient ici évident. Les intérêts du client ne sont qu'anecdotique ! Il serait donc juste de rendre la justice démocratique et populaire, et non capitaliste. »

*

Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk se demande si cette proposition de texte n'a pas en quelque sorte trait à la question de la gratuité de la justice, qui, à ses yeux, a un rang constitutionnel.

*

Décision de la commission

Il convient de souligner que l'article 104 de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (cf. doc. parl. 6030¹⁴ et 6030¹⁵) prévoit que :

« **Art. 104.** La loi garantit l'impartialité du magistrat du siège, le caractère équitable et loyal ainsi que le délai raisonnable des procédures, le respect du contradictoire et des droits de la défense. »

Concernant les honoraires des avocats, la commission souligne qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel. Elle pourrait relever des compétences du Conseil national de la Justice.

Numéro 6

Proposition de texte

« Rendre le lobbysme illégal. Définition Larousse : Lobbysme : Action menée par un groupe de pression en vue d'obtenir quelque chose. Groupe de pression : · Organe de défense d'intérêts ou de valeurs, qui essaie par divers moyens (campagnes, action directe. pressions, etc.) d'influencer la décision politique dans un sens qui lui soit favorable. Structure dont se dote une communauté aux intérêts ou convictions semblables pour influencer les pouvoirs publics à son avantage, notamment par des campagnes d'opinion. Définition Duden : Lobbyismus : · [ständiger] Versuch, Zustand der Beeinflussung von Abgeordneten durch Interessengruppen. Synonyme zu Lobbyismus: Beeinflussung, Manipulation Les politiciens sont élus par le peuple pour représenter le peuple. Il n'est donc pas normal que des décisions soient prises à huis clos à l'insu du peuple. Les marchandages entre politiciens/parties politiques doivent être publics afin que chaque électeur sache quel représentant et avec quels arguments a voté pour ou contre l'une ou l'autre loi. étant donné que ce sont principalement les grandes firmes (lobbyistes) qui peuvent investir d'énormes sommes pour " convaincre " les décideurs politiques à prendre des décisions qui conviennent aux lobbyistes, il est clair que la majorité des lois aillent en faveurs de ces firmes. Il serait donc dans l'intérêt de la population de rendre le lobbysme illégal. Il convient également d'interdire toute forme de service, prestation, cadeau, avantage, complaisance, considération, prédilection, préférence, privilège, aide, amitié, bienveillance, complaisance, crédit, appui, bienfait, don, dispense, grâce, location ou toute autre forme de faveur à l'égard des politiciens de la part des lobbyistes ou d'une tiers personne. Ceci, que ce soit directement en faveur d'un politicien ou par l'intermédiaire d'une personne interposée, tel que membre de la famille, amis, assistants, association, organisation, fondation, etc. Pour éviter toute échappatoire ou de longs procès pour cause de divergence dans l'interprétation de cette règle, la loi doit être claire et précise, et prévoir une peine assez sévère (voir même emprisonnement) pour dissuader toute tentative de corruption passive ou active. »

Décision de la commission

Le Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts consacre un article au phénomène du lobbying qui fait partie du système

parlementaire. Il instaure certaines règles sur la façon dont les députés doivent se comporter avec les tiers qui cherchent à influer sur les travaux des députés.

Numéro 7

Proposition de texte

« Et wier gut wan dei Réich eng zousetzlech stéier mussen bezuelen dat déi och an éiser sou genanenten kries eppes mat beidroen kennen an net geld an tesch stiechen. »

Décision de la commission

Cette proposition de texte est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Numéro 8

Proposition de texte

« Den chèques-service fir Crèche an Maison Relais ofschaafen. Jiddfereen soll d'Betreiung vun sengen Kanner erëm selwer bezuelen. »

Décision de la commission

Cette proposition de texte est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Numéro 9

Proposition de texte

« Es müsste mehr Fusionen zwischen den kleinen Gemeinden geben um gegen Vetternwirtschaft wie Korruption zu verringern. Die Gemeindezahlen müssten in Luxembourg verkleinert werden. Der Bürgermeister dürfte nicht so viel alleinige macht haben, es müsste mehr der Gemeinderat entscheiden, der Gemeinderat müsste grösser sein. »

Décision de la commission

Cette proposition de texte est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Numéro 10

Proposition de texte

« Ech selwer sin adoptéiert gin a während et mech net stéiert, d'Erzeuger net ze kennen, sou stéiert et mech awer dass ech iwerhaapt keng Kenntnisser hun iwert méiglech héréditaire Erkrankungen oder medizinesch Conditiounen. Sou gin zB banal an awer wichteg Froen wéi "gin et bei lerch vill Fäll vun Kriibs an der Famill" emmer mat engem "boff!" a mat engem schlechten Gefill beäntwert. Genau esou wi eng schwanger Fra d'Recht huet sech hier Zukunft aanescht ze gestallten andeems sie hiert Kand zur Adoptioun frei gett, genau sou soll daat Kand d'Recht hun iwert eventuell héréditaire Conditiounen informéiert kennen ze gin an esou eventuell préventiv agreifen ze kënnen. »

Décision de la commission

La commission concède qu'il s'agit d'une problématique sérieuse, laquelle ne peut toutefois pas être réglée au niveau constitutionnel. Elle relève du domaine de la loi, en l'occurrence la loi sur la filiation.

A noter qu'une réforme du droit de la filiation est en cours. L'objectif consiste, entre autres, à accorder une place plus importante à la vérité biologique. Pour le détail, il est renvoyé au document parlementaire 6568.

Numéro 11

Proposition de texte

« Den Artikel 2 vum Code Civil disposéiert: << La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif >>. De Gesetzgeber ass awer net obligéiert, sech drun zehalen a kann an engem Gesetz expressis verbis dekretéieren, datt dëst Gesetz retroagéiert. Ech proposéieren, den Artikel 2 vum Code Civil tel quel an d'Verfassung ze schreiwen. Esou kritt dësen Text eng fundamental an imperatif Bedeitung, déi d'Legislative an hire Commanditaire, d' Exekutive, respektéiere mussen. D'Net-Retroaktivitéit als Verfassungsnorm ass eng Garantie géint d'politesch Willkür. »

Décision de la commission

Le fait d'inscrire ce principe en tant que tel dans la Constitution rendrait impossible pour le législateur de prendre des dispositions légales plus favorables ayant un caractère rétroactif. A titre d'exemple on peut citer la rétroactivité de la loi pénale plus douce.

Cette proposition de texte est partant rejetée.

Numéro 12

Proposition de texte

« De Staatsbudget soll esou ausgeschaft ginn, dass d'Depencen d'Recetten net iwwersteigen. Sollt an engem Joer am Resultat en Defizit entstoen, soll deen Defizit am

Budget vum nächste Joer berucksichtegt ginn a fir dat Joer erëm en equilibréierte Budget geplangt ginn. Ofweichen däerf ee nëmmen am Fall vun engem Kriich oder enger Naturkatastrof wo Lëtzebuerg direkt involvéiert ass. »

Décision de la commission

La commission considère qu'il n'y a pas lieu d'introduire dans notre droit national des règles de discipline budgétaire à caractère contraignant. Qui plus est, la mise en place de telles règles s'avérerait problématique, faute de définition du déficit budgétaire. La proposition est partant rejetée.

Numéro 13

Proposition de texte

- « 1) just 1 wahlbezirk, an sou engem klenge land sin 4 bezirker net demokratesch.
- 2) e minister sollt qualifizeiert sin vir deen ministére wou en iwerhellt,vir t éducatioun een deen erfahrungen am enseignement huet, vir t santé een mat erfahrung an d eem bereich asw
- 3) um kirchbierg mèi hèich bauen,et ass lächerlech dass do e puer gebeier stinn mat 20? étagen an appartementsgebeier do just 3 bis 5?.wann et soll e moderne mixte quartier sin dann soll och alles an t heicht gebaut gin,do sin esou vill arbechtsplatsen dass di leit di do schaffen och do wunnen ,t kanner an t schoul scheken akafen an erausgoe kennen,och do wär e fachmann vileicht net schlecht deen spillplatzen ,an genug grigflaechen mat aplangt »

Décision de la commission

• Ad. 1)

La commission reviendra sur la question de savoir s'il ne faudrait pas reléguer à une loi votée à la majorité qualifiée le soin de déterminer le système électoral (mis à part les grands principes qui seraient inscrits dans la Constitution) et les circonscriptions électorales au lieu de les ancrer dans la Constitution. Ainsi, les cantons n'auraient non plus leur place dans la Constitution.

Ad. 2)

Cette proposition est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Ad. 3)

Cette proposition est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Numéro 14

Proposition de texte

« A kengem Land kann en Huissier sech déi Freiheeten raushuelen wei hei zu Lëtzebuerg. Och wann én fir e Moment an eng kritesch Situatioun geréit wat demoment jo nëtt schwiereg as fueren se monter virun hir Fraien ze verrechnen trotzdem én hinnen d'Situatioun erklaert an a Kontakt bléiwt. Mol nët en Service de Surendettement kënnt un. Si bereicheren sech ganz einfach an ouni Limit un der Detresse vun de Léit a stiechen selwer Suen an lert mol irgentéen Créancier en Euro ze gesin kritt. En plus huelen se sougenannten "Fänger" mat op Vente forçéen dei fir Sie wertvoll Objéen zu engem Spottpreis erstéen. Et soll och wirklech opgepasst gin dat wertvoll Objéen mat engem gewëssenugepassten Basismontant ze verstéen sin etc. »

Décision de la commission

Cette proposition est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Numéro 15

Proposition de texte

« D'Carte d'identité vun de Kanner resp. Mannerjähreg missten hannen drun de Numm vum Papp an de Numm vun der Mamm hunn. Déi portugiesech carte d'identité huet daat schon laang. Haut an enger Sociétéit, wou léider vill Scheedungen ginn, a Kanner mat engem Eltrendeel an d'Vakanz ginn, Familles recomposées ginn, fannen ech als Mamm wichteg, dass d'Eltren op der carte d'identité vun de Kanner kloer identifizéiert ginn. »

Décision de la commission

Cette proposition est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel.

Numéro 16

Proposition de texte

« Il y a sensiblement 2 ans, au sein de ALOS-LDH, un groupe de volontaires s'est penché sur le projet d'antan de réforme de la constitution. A l'issu de ses réflexions quelques idées maîtresses continuent à être importante pour le développement et la cohésion de la société luxembourgeoise de demain. Ainsi, une première suggestion va dans le sens d'établir dans la future constitution une référence claire aux Droits humains et leurs principes sous-jacents. Même si de Luxembourg a ratifié la plupart des traités internationaux, certains restent en attente. Les droits (civils, politiques, économiques et sociaux et culturels) et les libertés fondamentales devraient figurer explicitement dans la future constitution. Une deuxième suggestion est de passer d'une citoyenneté basée sur la nationalité à une citoyenneté de résidence avec des droits et des devoirs égaux pour toutes et tous. Une intégration politique des résidents étrangers par la participation à tous les niveaux permettra de construire le socle démocratique nécessaire pour une société luxembourgeoise future. »

Décision de la commission

Tout en étant consciente qu'il s'avérera difficile de se mettre d'accord sur un texte recueillant une majorité qualifiée et bien que l'idée d'un préambule ait été rejetée à l'époque par la commission, notamment en raison de la question de la valeur constitutionnelle et normative d'une disposition pareille, la commission décide pourtant d'y revenir.

En outre, elle reviendra sur les dispositions relatives aux droits fondamentaux et libertés publiques.

Enfin, il y a lieu de noter que la question du droit de vote pour les résidents non luxembourgeois a été tranchée par référendum le 7 juin 2015. La commission n'y reviendra donc plus.

Numéro 17

Proposition de texte

« Il semble anormal que les élus, notamment les députés qui votent les lois, puissent décider par eux-mêmes de ce qui les concerne directement. Pourquoi les députés peuvent-ils décider de leurs propres droits, devoirs, règlements, charges et autres matières les concernant de facon plus ou moins directe ? Ils sont ainsi à la fois juges et parties, ce qu'il est nécessaire d'éviter autant que faire se peut. Notamment, les députés et bourgmestres ne devraient pas avoir le droit de décider de leurs rémunérations, conditions de défraiement. congés, conditions d'éligibilité, conditions et limites applicables aux campagnes électorales, etc. Afin de garantir que ces matières soient réglementées de façon indépendante, je propose que la prochaine Constitution prévoie la création de comités de citoyens non élus et non candidats ; bien au contraire, les citoyens seraient choisis au hasard au sein de la population élective générale jamais élue et non candidate à une élection. Afin de donner une grande pluralité de composition à ces comités, je propose que soient admis toute personne ayant le droit de voter ou d'être élu, quelle que soit l'élection, nationale (députés), locale (communales) ou transnationale (européennes). Je propose que soient exclus des comités citoyens les personnes ayant déjà été élues ou candidates lors d'une élection passée, présente ou future (prochaine). Cela aurait pour conséquence d'impliquer plus activement les citoyens dans la vie publique, tout en augmentant leur conscience civique. »

Décision de la commission

Cette proposition est rejetée comme elle ne recueille pas de majorité au sein de la commission. Il convient toutefois de noter que toutes les lois sont adoptées selon une procédure législative transparente.

Numéro 18

Proposition de texte

« Actuellement, la Constitution et les lois garantissent le respect de l'individu sans distinction de sexe, de couleur de peau, d'ethnie, d'orientation sexuelle ou de religion. Ainsi les lois protègent ou doivent protéger les individus, les groupes d'individus ou les organisations contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle ou la religion. Mais rien ne protège les individus, les groupes ou les organisations quand il s'agit de handicap ou de maladie, visible ou invisible. Je propose donc

que la nouvelle Constitution garantisse à tout individu, groupe ou organisation l'absence de discrimination et la protection contre toute forme de discrimination relative à un handicap ou une maladie, visible ou invisible. Notamment, l'accès aux emplois (publics ou privés), à l'assurance, au logement, à l'éducation, à la justice, aux assurances (sociales, vie ou autres risques) ou au crédit (liste non limitative) doit être égal pour toutes et tous, sans condition liée à un handicap ou à une maladie, visible ou invisible. Cette protection devrait, à mon sens, inclure une obligation de faciliter l'accès pour tous les individus à tous les établissements publics ou recevant du public, fussent-ils privés. Parmi les handicaps peuvent se trouver la mobilité réduite, de façon évidente, mais aussi la surdité, la cécité ou une vue très altérée (dont le daltonisme fait partie). Cela implique que la Constitution et les lois doivent garantir que toute signalisation et toute documentation soient également accessibles en gros caractères (vue altérée), sans couleurs extravagantes ou trop proches (daltonisme ou achromatisme), voire de façon sonore quand cela représente une alternative utile ou possible. Je propose également que les questionnaires médicaux ou apparentés soient réservés au strict minimum, et qu'aucun renseignement médical relatif à une maladie ou un handicap ne puisse être utilisé en dehors des cas extrêmement rares où la sécurité ou l'intérêt général seraient gravement menacés ou impossibles à maintenir. Ainsi, il est logique qu'un pompier actif ou un charpentier ne puisse exercer son métier s'il est paraplégique ; en revanche, la Constitution et les lois doivent garantir qu'un éventuel cancer passé ne soit nullement un empêchement d'exercer un métier, une activité ou un loisir. A titre personnel et comme, je le suppose, d'autres personnes parmi es 2,5% de la population qui en souffrent, je souhaite également que la loi ou la Constitution reconnaissent le daltonisme et l'achromatisme comme des handicaps ou des pathologies handicapantes. A mon sens, il est juste que la nation considère chacun de ses membres de facon égale, sans considération de handicap ou de santé. Il est donc temps que la Constitution en prenne acte. »

Décision de la commission

En ce qui concerne la protection des personnes atteintes d'un handicap, il est renvoyé à l'article 40 de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution (cf. doc. parl. 6030¹⁴ et 6030¹⁵) qui prévoit que :

« Art. 40. L'Etat veille à l'égale jouissance de tous les droits des personnes atteintes d'un handicap. »

Quant aux autres propositions, elles sont rejetées comme il ne s'agit pas de questions à régler au niveau de la Constitution.

Numéro 19

Proposition de texte

« Actuellement, l'accès aux assurances sociales, et notamment à la Sécurité Sociale, est réservé aux personnes actives et à leurs ayant-droits. La santé devrait être un droit, car ce n'est pas un choix. On ne choisit pas les maladies, pathologies ou accidents dont on souffre ou dont on est victime. C'est en ce sens que la solidarité nationale doit s'exprimer, de tous vers chacun et inversement. Il semble anormal que certaines personnes soient exclues de toute protection sociale, ayant perdu, faute d'emploi, de ressources ou d'information, le droit de se faire soigner. Comment la société, la nation, peut-elle laisser sur le bord de la route certaines personnes, celles-là même qui sont les plus fragiles et qui ont le plus besoin de la solidarité de la Nation. Selon le bon principe qui veut que les ressources publiques soient collectées et utilisées "de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins", il faut que la Constitution garantisse pour tout un chacun un accès à la santé, sans aucune condition

d'emploi, d'activité ou de revenu. Les moyens financiers, les ressources, sont inégalement répartis, alors que le besoin de santé est universel. Autant il est logique que l'accès à la pension soit, à quelques réserves près, proportionnel aux cotisations versées, autant l'accès à la santé devrait être universel, de facon absolue. S'il est nécessaire que les personnes actives (travailleurs et chömeurs) cotisent afin d'alimenter la protection sociale, en revanche cela ne devrait pas leur en donner l'exclusivité d'accès. Nulle personne ne devrait se voir refuser un soin, pour quelque raison que ce fût. C'est pourquoi je propose que la Constitution nouvelle garantisse un accès aux institutions de santé pour toutes et tous, sans AUCUNE condition autre que nécessaire, par exemple de résidence ou de cotisation. Une personne résidente mais ne cotisant pas, ou cotisant mais ne résidant pas, ne devrait pas être exclue de la protection sociale et devrait avoir le droit de prendre soin de sa santé. Un chömeur non indemnisé ne devrait pas avoir besoin de faire une demande spécifique et volontaire pour avoir le droit de se faire soigner. Un étudiant étranger, un réfugié, un veuf ou un orphelin ne devraient jamais se retrouver exclus de la protection de leur santé. Le licenciement pour cause de longue maladie ou de maladies répétées ne devrait pas conduire à priver de tout emploi et de toute ressource les personnes qui en sont victimes, qui subissent leur maladie. De façon générale, un accident ou une maladie ne devraient jamais faire basculer une personne dans la précarité ou la pauvreté. Car c'est précisément quand les ressources financières viennent à manquer que l'individu faible a le plus besoin de la solidarité nationale pour se soigner. Dans le cas contraire (on le constate déjà), de nombreuses personnes ne se soignent pas et aggravent leur maladie, voire la disséminent dans le cas de pathologies contagieuses. Sans compter que l'évitement ou l'absence de soins peut se répercuter à d'autres niveaux, et créer des handicaps ou des exclusions que l'Etat devra ensuite prendre en charge, parfois de facon fort onéreuse. Et c'est là où l'intérêt général rejoint l'intérêt de tous. Bref, le droit aux soins de santé devrait être intégré à la Constitution afin de le rendre incontournable et opposable, de façon que les aléas de santé, forcément involontaires par nature, soient inscrits comme un droit fondamental de tout un chacun, non réservé à ceux qui peuvent y cotiser. »

Décision de la commission

Cette proposition est rejetée au motif qu'il ne s'agit pas d'une question à régler au niveau constitutionnel (Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk se prononce pour la mise en place d'une assurance maladie universelle.)

Numéro 20

Proposition de texte

« Au vu du rôle crucial à jouer par la science dans la société de la connaissance de demain, et au vu de l'absence de toute tradition universitaire au Luxembourg, je propose d'insérer dans le texte de la nouvelle Constitution luxembourgeoise un nouvel article ("33bis") abordant spécifiquement les enjeux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg.

"Art. 33bis" (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat.

(2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.

- (3) L'accès aux études supérieures est ouvert à tous en fonction du mérite. La loi peut prévoir l'instauration de numerus clausus. Elle organise un système d'aides financières pour les étudiants.
- (4) Toute personne est libre de faire ses études supérieures au Luxembourg ou à l'étranger, sous réserve des conditions d'accès à certaines professions réglementées et des règles de reconnaissance des diplômes. Pour des explications supplémentaires, voir le document joint. Luc Heuschling Docteur en droit (Sorb.) Professeur de droit constitutionnel Université du Luxembourg »

Décision de la commission

La commission décide de revenir sur cette proposition.

Numéro 21

Proposition de texte

« Ech proposieren den Art.6 vunn der déclaration universelle des doits de l'home vun 1789 eranzehuelen. Dat mecht der Hyperinfaltion vun den Gesetzer en enn. Dat Prinzip "Que nul est censée d'ignorer" as bei der quantiteit vun Gestzer beim beschten wellen neit mei meigelech, et huet keen zeit se ze liesen, geschweige dann ze verstohen. Dat gellt och fir et députeiert, an den ganzen Staatsaparat. Et geif Gesetz, an den respekt vum Gesetz an engem Satz formuleierren, den fir jidereen verständlech an einfach ze respekteieren. Et geif och verheneren dass den Staat sech an Sachen anmescht, dei en weiklech neischt unginn. Et emreisst Freiheet klor an daitlech, an all esou manch zemlech skurill (op Letzebuergesch fängt dat Wuert mat Id un, mais dat s wuel hai net erlabt) Gestzer missten sech dem enerueden art. IV La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. »

Décision de la commission

La commission tient à souligner que cette règle joue en vertu d'autres textes légaux.

Quant aux « droits naturels », elle donne à considérer qu'il s'agit d'une notion qui n'est pas très précise. A noter que la clause transversale, qu'il est proposé d'insérer dans la nouvelle Constitution (cf. doc. parl. 6030¹⁴ et 6030¹⁵), garantira davantage les droits fondamentaux, les libertés publiques et les droits du justiciable.

*

Etant donné que la commission vient de terminer sa première analyse des idées des citoyens pour une nouvelle Constitution, M. le Président propose qu'elle discute maintenant de l'organisation future des travaux.

Il suggère que les idées et décisions afférentes de la commission soient rassemblées afin qu'elle puisse étoffer, le cas échéant, son argumentation.

Concernant les « hearing », il conseille de les organiser au printemps et d'y convoquer toutes les personnes ayant fait une contribution. Ils pourraient se dérouler sur une demijournée. La question qui reste toutefois encore à clarifier est celle de savoir si la commission leur communiquera ses arguments préalablement à ces entrevues.

Un représentant du groupe politique CSV fait observer que, par souci d'un bon déroulement des *« hearing »*, les idées devraient être regroupées par chapitres.

Les membres de la commission sont invités à réfléchir sur le déroulement pratique des « hearing ». La commission y reviendra au cours d'une prochaine réunion.

La Secrétaire-administrateur, Tania Braas Le Président, Alex Bodry

Annexe: Tableaux synoptiques reprenant les idées pour une nouvelle Constitution

N.B: La société en charge d'établir un fichier avec les idées publiées sur le site internet « www.ärvirschléi.lu » a omis d'y joindre les fichiers PDF annexés à certaines propositions. Le présent document reprend toutes les idées consultables et téléchargeables sur le site internet précité. Les modifications sont relevées en jaune.

IDEES POUR UNE NOUVELLE CONSTITUTION (PARTIE I)

Propositions de	Diverses propositions	Droits de l'enfant	Droits des	Protection des	Protection de
modification du TC	pour une nouvelle		animaux	monuments	l'environnement -
	Constitution				Développement
					durable
<u>Numéro 1</u>	<u>Numéro 1</u>	Numéro 1 (cf. Annexe 4)	<u>Numéro 1 <mark>(cf.</mark></u>	Numéro 1	<u>Numéro 1</u>
			Annexe 5)		
Propositions d'amendements	Kapitel 2 Recht op soins	D'Kannerrechter sin		Eis Asbl proposéiert	Bolivien huet ee Gesetz
pour les deux premiers articles	palliatifs an all alter Recht	onverzichtbar fir eng	Solange man das Tier	den Denkmalschutz an	gemeet, wou der Natur
Ces amendements tiennent	fir all kand an enger famill	kandgerecht, menschlech an	nicht mit seinen	d'Verfaassung	Rechter zougestan gin.
compte du fait qu'un	opzewuessen ouni zeien	zukunftsorientéiert	juristischen Rechten	opzehuelen, esou wéi	Dat ass am Kontext vun
État gagne s'il ajoute	oder affer fun gewalt ze sin	demokratesch Gesellschaft	und seiner Würde als	et zB d'Schwäiz schons	westlecher,
aux droits de l'Homme,	Wahlrecht fir all auslänner	ze kréien. D'Kannerrechter	Lebewesen anerkennt,	méi laang (säit Abrell	anthropozentrescher
indispensables, une référence	ab gebuert Di aner wann se	sin iwwert 100 Joer	und dies nicht in die	1999) gemaat huet (Art	Gesetzgebung eng Art
explicite à l'enseignement	5 joer hei geschafft	erstridden an diskutéiert gin	Verfassung verankert,	78 : Natur- und	Revolutioun, wëll
social de l'Église	gewunnt an geschafft hun	fir 1989 an der	wird es nicht môglich	Heimatschutz) mee	normalerweis nëmmen
catholique. Pour un	De staatsminister direkt	Kannerrechtskonventioun	sein die Tiere vor dem	och well Lëtzebuerg	Sujet'en kënnen
État de tradition	gewielt 1ten an 2 ten tour	vun de Vereente Natiounen	Gesetz wirksam zu	derbäi as d'Convention	Rechter zougestan
catholique comme le	Chamber wahlen getrennt	grondgeluegt ze gin. An	verteidigen und zu	de Grenade ze	kréien. A ville Länner si
Luxembourg, toute séparation	Weiderhin referenden mee	eiser aktueller Verfassung	schützen. !!! So	ratifizéieren waat dann	jo den Déieren och
de l'Église catholique	och op lakelem niveau	stet KEE WUERT iwwert	fordern wir dass das	souwisou bedeit datt	(limitéiert) Rechter
ne peut être qu'un mauvais	Bescht greiss	Kanner, iwwert Elteren an	Tier	Lëtzebuerg vill méi	zougestan gin, mee
choix.		iwwert Kannerrechter. Am	verfassungsrechtlich	muss sech verpflichten	d'Natur gët an hiere
		Projet fir di nei Verfassung	als Lebewesen mit	fir d'Erhaalen vum	komplexe Relatiounen
Je propose donc:		(PL6030, Versioun	eigener Würde und	Patrimoine	nach net wierklech
		15.05.2015) stin	eigenen Rechten	bâti/architectural	erfaasst an enger
Art. 1er. Le Luxembourg de		d'Kannerrechter OCH NËT	geschützt wird !!! Der	! Hei den Texte : aus	moderner
tradition catholique est un		EXLPIZIT dran, mee si gin	Artikel 11bis der	der schwäizer	Gesetzgebung vum
État démocratique,		just indirekt erwähnt als	Luxemburger	Verfaassung:	Staat ausser eeben
libre, indépendant et		Staatsziel, parmi d'autres,	Verfassung	1 Für den Natur- und	elo a Bolivien. Mir
indivisible. Art. 2. Le		am Kapitel 2, Sektioun 4	berücksichtigt in keiner	Heimatschutz sind die	mussen eis mol d'Fro
Luxembourg est placé sous le		erwähnt: "II [L'État]	Weise mit den Worten	Kantone zuständig.	stellen iwwer wat et

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement
					durable
régime de la démocratie parlementaire. Il a la forme d'une monarchie constitutionnelle. Il est fondé sur les principes d'un État de droit ainsi que sur le respect de l'enseignement social de l'Église catholique et des droits de l'Homme.		agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant." Dës Formuliéirung get op e Viirschlag vum Staatrot zrëck an as eng extrem verkierzten Notioun vun de Kannerrechter déi weiderhin nët explizit erwähnt gin. Als Staatsziel formuléiert bedeit dëst ebenfalls eng staark Relativéirung vun de Kannerrechter, esou datt si nët als wierklech Grondrechter zielen; ganz am Géigendeel vun der EU-Grondrecht-Charta. Demno as de viirgeschloenen Text éischter en Rëckschrëtt wéi eng zäitgeméiss Formuléirung. Mëttlerweil gin ët vill gudd Beispiller an eisen Nopeschlänner wéi een ausféierlech, komplett a méidimensional d'Kannerrechter an enger Verfassung verankeren kann, fir datt d'Kanner selwer eppes dovun hun. En	" l'Etat promeut la protection et le bien-être des animaux." das Tier als Lebewesen, welches bewusst oder unbewusst tagtäglich Leiden ausgesetzt ist, sondern erwähnt lediglich auf vage Art den Tierschutz. Dieser Artikel konzentriert sich lediglich auf das Wohlwollen des Staates, Tierschutz zu fördern, anerkennt jedoch nicht das Recht auf Schutz per se. !!! Eine zeitgemäße Verfassung muss den Tieren ihre Rechte und Würde anerkennen. Nur so kann auch in Zukunft ein modernes und zeitgemäßes Tierschutzgesetz entstehen und praktiziert werden !!! Recht auf Schutz und	2 Der Bund nimmt bei der Erfüllung seiner Aufgaben Rücksicht auf die Anliegen des Naturund Heimatschutzes. Er schont Landschaften, Ortsbilder, geschichtliche Stätten sowie Naturund Kulturdenkmäler; er erhält sie ungeschmälert, wenn das ôffentliche Interesse es gebietet. 3 Er kann Bestrebungen des Naturund Heimatschutzes unterstützen und Objekte von gesamtschweizerischer Bedeutung vertraglich oder durch Enteignung erwerben oder sichern. 4 Er erlässt Vorschriften zum Schutz der Tier- und	• •
		Annexe ennerbreden mir dofir der Chamber nach emol d'Viirschléi déi iwwer	Würde in der Verfassung, bedeutet so auch die	Pflanzenwelt und zur Erhaltung ihrer Lebensräume in der	besuergniserreegend, dass eis Regierung ëmmer nach op
		Joeren vun der respektiver	Misshandlung und	natürlichen Vielfalt. Er	unbegrenzte Wuesstum

Propositions de	Diverses propositions	Droits de l'enfant	Droits des	Protection des	Protection de
modification du TC	pour une nouvelle		animaux	monuments	l'environnement -
	Constitution				Développement
					durable
		Châmbercommissioun	Tierquälerei in allen	schützt bedrohte Arten	setzt an keng seriô
		ignoréiert gi sin. Mir hoffen	Bereichen rechtlich	vor Ausrottung.	Diskussioun iwwer
		datt no der	und wirksam verbieten	5 Moore und	Zukunftsfähegkeet a mi
		Referendumsdebatt vun	zu kônnen, auch in der	Moorlandschaften von	engem weide Kontext
		2015 d'Zäit komm as fir	Landwirtschaft, wo	besonderer Schônheit	féiert. Op globalem
		d'Rechter vum Kand (d.h. all	Tierschutz keinen	und	Niveau gin et och Usätz
		Mannerjähreg) ze stärken	zeitgemäßen	gesamtschweizerischer	fir Ecocide als Crime
		an dementspriechend	Stellenwert hat. "Die	Bedeutung sind	unzeerkennen.
		vollstänneg an enger neier	Grôße und den	geschützt. Es dürfen	
		Verfassung ze verankeren.	moralischen Fortschritt	darin weder Anlagen	
		D'ANCES (Association	einer Nation kann man	gebaut noch	
		Nationale des	daran messen, wie sie	Bodenveränderungen	
		Communautés	die Tiere behandelt."	vorgenommen	
		Éducatives et	(Mahatma Gandhi)	werden.	
		Sociales, www.ances.lu), de		Ausgenommen sind	
		"Lëtzebuerger Fachverband	N.B.: même	Einrichtungen, die dem	
		fir Sozial Aarbecht, Bildung	contribution introduite	Schutz oder der	
		an Erzéiung" widerhëlt dofir	plusieurs fois des	bisherigen	
		hir Viirschléi vun November	personnes différentes	landwirtschaftlichen	
		2011 an als Mëmber vum		Nutzung der Moore	
		ONG-Grupp "Radelux" och		und Moorlandschaften	
		déi vun Abrëll 2013: "Nous		dienen. Mir soen merci	
		recommandons les			
		reformulations suivantes:			
		Article 41 1. Dans tous les			
		actes relatifs aux enfants,			
		qu'ils soient accomplis par			
		des autorités publiques ou			
		des institutions privées,			
		l'intérêt supérieur de			
		l'enfant doit être une			
		considération primordiale.			

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
		2. Les enfants ont droit à la			
		protection et aux soins			
		nécessaires à leur bien-être.			
		Ils peuvent exprimer leur			
		opinion librement. Celle-ci			
		est prise en considération			
		pour les sujets qui les			
		concernent, en fonction de			
		leur âge et de leur			
		maturité.			
		Article 42 " L'Etat veille au			
		droit de l'enfant à vivre dans			
		un cadre familial et			
		d'entretenir régulièrement			
		des relations personnelles et			
		des contacts directs avec ses			
		différents parents, sauf si			
		cela est contraire à son			
		intérêt, au droit de toute			
		personne de fonder une			
		famille et au respect de la			
		vie familiale. " (lettre du 12			
		avril 2013 à la Chambre des			
		Députés) Mir géifen eis			
		wënschen, datt an der			
		verbleiwender Zäit intensiv			
		iwwert d'Fro vun de			
		Kannerrechter an der			
		Verfassung diskutéiert géif			
		gin an datt en Text			
		ausgeschafft gëtt, den der			
		Entwëcklung, dem			

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
		Stellewärt an der Philiosophie vun de Kannerrechter gerecht get. Charel Schmit, President vun der ANCES a.s.b.l. (www.ances.lu)			
Numéro 2	Numéro 2	Numéro 2	Numéro 2	<u>Numéro 2</u>	<u>Numéro 2 <mark>(cf.</mark> Annexe 7)</u>
Art. 2. Le Luxembourg est placé sous le régime de la démocratie parlementaire. Il a la forme d'une monarchie constitutionnelle. Wéi ass et miglech gleichzeiteg eng Demokratie (Muecht kënnt vum Vollek) ze sinn wann d'Parlament décidéiert? Ech denken un desem Artkel missten déi 2 Wieder einfach durch démocratie ersaat ginn.	Proposition: D'Verfassung soll jo als Grondrecht net nëmmen d'Rechter an d'Pflichten vun de Bierger festhalen, mee och de Grondfunktionnement vun onser Gesellschaft uginn. Dofir sinn ech iwwerzeegt dat d'Chambres Professionnelles, déi ee wichtegen Element an enger demokratescher Participatioun vun de Bierger duerstellen, onbedéngt an d'Verfassung sollten verankert ginn.	Proposition: Bonjour, Ma proposition est la suivante: donner les mêmes droits et devoirs aux enfants quelque soit leur mode de conception (naturelle, par fécondation in vitro: que ce soit par Procréation Médicalement Assistée ou par Gestation Pour Autrui). Assurer que ces enfants ne seront pas discriminés en raison de leur mode de conception particulier: soit par des procédures administratives inhumaines, soit dans leur vie sociale de tous les jours: accès à la sécurité sociale, aux allocations familiales, à une scolarité et à une éducation digne et dans le respect de leurs origines de	Aussi longtemps que nous ne reconnaissons pas la personnalité juridique de l'animal, aussi longtemps que nous ignorons sa dignité inhérente, ses droits égaux et inaliénables à la vie, la liberté et la sécurité en refusant de l'inglober dans notre constitution, il restera difficilement imaginable de pouvoir défendre ses droits devant la loi. Je propose ainsi de protéger l'animal par un régime de droit et d'insérer sa dignité, ses droits ainsi sa protection concrètement dans la	Meng Propositioun ass et, de Schutz vun der Lëtzebuerger Baukultur an och vun der Archeologie an der neier Verfassung ze verankeren. Mir liewe leider nach ëmmer an engem Land, an dem vill wichteg Elementer vun eisem gebauten oder archeologesche Patrimoine Dag fir Dag zerstéiert ginn, an domat net just fir eis, mä och fir all déi Generatiounen, déi no eis kommen, verluer ginn. Wa Lëtzebuerg seng Identitéit stäerken an erhale wëll, ass den an der Verfassung integréierte Schutz vu gebautem an	An Sachen Natur an Liewensbasis - schutz, ass den jetzegen "Art. 11bis. " relatif flou an inkomplett. D'Wichteschkeet vun enger gesonder, produktiver an intakter Emwelt am Emsetzen vun enger Reih Grondrechter (iessen, drenken, wunnen, undoen, gesond bleiwen, Freizeit) gett net erwähnt. Kloer et kann een sein ganzt lessen, Wasser, Baumaterial etc. ausserhalb de Grenzen akuafen, mee waat ass daat dann fir eng national Identiteit - an

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement -
	Constitution				Développement
					durable
		conception. Pour faire en	constitution. Car	archeologesche	der Ofhängeschkeet fir
		sorte que quelque soit la	l'article actuel "11bis"	Patrimoine	seng Grondbedürfnisser
		composition de leur famille	de la constitution qui	onëmgänglech. Merci!	? Den Drock vun der
		ou leur mode de	dit que "l'Etat promeut		rasanter
		conception, ils aient accès à	la protection et le bien-		Bevölkerungsentwecklu
		une totale égalité des	être des animaux." ne		ng ob d'Emwelt gett
		chances et de traitement	représente nullement		ausgeklammert. Wei
		que l'ensemble des enfants.	un engagement de		soll een d'capacité de
		Merci.	l'état envers les		renouvellement an
			animaux, qui , au		Equiliber brengen mat
			contraire , sont livrés		den besoins vun den
			au quotidien par		Leit, wann d'schier
			millions à nos actes de		Zuehl vun den Leit an
			barbarie , qu'elle soit		den Himmel wiesst -
			inconsciente ou		geschwatt gett vun 1
			indifférente.		mio Awunner am Joer
					2050 - an dei capacité
			N.B.: même		de renouvellement
			contribution introduite		kippt ? D'Emwelt als
			plusieurs fois par des		national Identiteits-
			personnes différentes		stëfter an
					Zougehôrigkeits-
					fôrderer (Landschaft,
					Landwirtschaft,
					Bëscher, patrimoine,
					Inspiratioun-source,
					Rouh-quell, spazeieren,
					joggen, fëschen, ob
					d'Jued goen etc.) gett
					ignoreiert. Et feehlt eng
					reference un
					d'Kapaciteit dei eng

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
					gesond an intakt
					Emwelt huet fir d'Leit ze
					schützen virum
					Klimawandel mat
					ongewëssen
					Auswirkungen, a fir en
					Beitrag ze man deen
					Klimawandel ze
					minderen. D'Natur
					brauch de Mensch net
					fir ze lierwen (am
					Geigendeel,), de Mensch brauch d'Natur
					fir ze lierwen. Dei aktuel
					Constitutioun seet
					näicht zum Wert den
					d'Natur huet duerch a
					fir sech selwer,
					onofhängesch dovun
					waat den Mensch
					domat mëcht. Hei e
					puer (Laien-)Virschlei,
					dei Emweltjuristen
					kinnten evalueieren, fir
					en realisteschen,
					koherenten an
					juristesch
					onanfäschtbar Text
					auszeschaffen an an dei
					nei Constitutioun
					obzehuelen : En
					application des droits

Propositions de	Diverses propositions	Droits de l'enfant	Droits des	Protection des	Protection de
modification du TC	pour une nouvelle		animaux	monuments	l'environnement -
	Constitution				Développement
					durable
					fondamentaux à
					l'alimentation, à l'eau,
					au logement, à
					l'habillement, aux soins
					de santé, à la protection
					sociale, à la
					sûreté, au respect
					de la propriété privé,
					l'Etat garantit le droit de
					chaque individu de
					disposer, en quantité et
					qualité suffisantes,
					d'eau, d'air, de sol et
					d'écosystèmes propres,
					productifs et sains, afin
					de lui procurer
					durablement et de
					manière équitable (non-
					discriminatoire) et juste,
					les biens et services
					éco-systémiques vitaux
					que sont la nourriture,
					l'eau, l'énergie, les
					matières premières
					pour construire et se
					vêtir, la régulation des
					maladies et du climat
					L'Etat protège ses
					citoyens des conflits
					pouvant naître de la
					compétition pour les
					ressources naturelles

Propositions de	Diverses propositions	Droits de l'enfant	Droits des	Protection des	Protection de
modification du TC	pour une nouvelle		animaux	monuments	l'environnement -
	Constitution				Développement
					durable
					vitales. L'Etat garantit
					l'adéquation entre le
					nombre de personnes
					vivant au Luxembourg,
					les aspirations
					matérielles de cette
					population, les solutions
					techniques durables
					disponibles et le besoin
					de conservation de la
					capacité de
					renouvellement et
					d'absorption des
					déchets de
					l'environnement du
					territoire. Le
					développement
					économique, social,
					matériel,
					démographique du pays
					est soumis à la capacité
					de renouvellement et
					d'absorption de ses
					ressources naturelles et
					se fera dans le respect
					des limites écologiques
					du territoire. L'Etat
					reconnaît que la
					croissance économique
					perpétuelle et illimitée
					est impossible car
					limitée par ce que la

Propositions de	Diverses propositions	Droits de l'enfant	Droits des	Protection des	Protection de
modification du TC	pour une nouvelle		animaux	monuments	l'environnement -
	Constitution				Développement
					durable
					nature peut donner et
					absorber. Il met en
					oeuvre le
					développement durable
					dans une économie
					circulaire. L'Etat
					promeut la
					réhabilitation de
					l'environnement spolié
					de sorte à ce que le
					capital naturel total du
					territoire reste intact. La
					vérification de l'impact
					de chaque action de
					l'Etat sur le capital
					environnemental du
					pays et sur le climat est
					régit par la Loi. Les
					politiques, lois et
					investissements de
					l'Etat sont adaptés au
					changement climatique.
					Le droit à l'accès à
					l'information
					environnementale est
					garantit. La Constitution
					garantit le droit au
					paysage naturel et au
					patrimoine construit. La
					Constitution reconnaît à
					l'environnement et aux
					autres espèces une

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
					valeur intrinsèque, qu'ils ont de leur propre chef et qui ne provient pas de l'usage humain qui en est fait.
<u>Numéro 3</u>	Numéro 3		<u>Numéro 3 <mark>(cf.</mark></u>	Numéro 3	<u>Numéro 3</u>
Bonjour, Den neien Article 2 gefällt mir ganz gud. Ech fannen et wichteg ze erwähnen dass mir eng Démocratie parlementaire sin an dat eist Land op d'Prinzipen vum Etat de droit an den Droits de l'Homme obgebaut ass. Ech fannen et och wichteg dat dei 3 Sproochen ernimmt gin an net nemmen dat Letzebuergescht. Den Article 3 fannen ech awer net grad sou gelongen. Menger Mehnung no wier et mei richteg Nation duerch Peuple ze ersetzen, ähnlech wei bei der franseicher Constitutioun: "La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum." Den Article 5 fannen ech ganz wichteg, d'Intégration Européenne an der	Proposition: 1. Verankerung vun der Letzebuerger Sprooch an der Verfassung. 2. Letzebuerger Sprooch obligatoresch fir eng Plaatz beim Staat oder der Gemeng (schwetzen an verstoen zu mindest) 3. Chamberswahlen all 3 Joer 4. bei groussen Infrastrukturprojeten kann nemmen nach iwwer de Wee vun engem Volleksreferendum iwert Realisatioun entscheed gin 5. grondsätzlech Trennung vun Staat an der Kirch (Glawensgemeinschaften		Annexe 6) L'intégration de ces 2 [« d'être sensible et doté de dignité »] notions dans la Constitution, inspirée de la constitution et de la loi suisse, permet en effet : de consacrer dans le socle de la loi ce qui relève d'une réalité scientifique incontestablede permettre au pouvoir législatif d'adapter la législation à l'évolution scientifique et sociale, ainsi qu'au pouvoir judiciaire de rendre des décisions de justice plus justes.	Luxemburg hat auf kulturellem Gebiet vor allem in der Baukultur herausragende und identitätsstiftende Leistungen hervorgebracht. Die Ergebnisse dieses Wirken sind immer häufiger bedroht, zum einen, da eine komplette nationale Schutzliste (auf der ca. 5000 Gebäude verzeichnet wären / rezent: 1000) fehlt (in allen Nachbarländern seit Jahrzehnten abgeschlossen), zum anderen, weil in Rechtsstreitigkeiten die Baukultur regelmäßig a priori benachteiligt ist, da ihr nicht der gleiche	Falls Gememg oder eng Behörd sein Terrain emklassiert, dat de Propretaire informeiert get, dat hien och do geint rechtzeitech reklammeiren kann. Et geht net duer, dat eng Gemeng behappt et hun angebliech am Rätter aus, et hätt een virdrun reklameieren können. Et as geschitt an kann fier 6 joer net reckgängesch gemah ginn.

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Constitutioun ze verankeren gefällt mir ganz gud. En Punkt wou een haett kennen bessen mei Courage weisen as d'Realtioun mat den Reliounen. Ech geif et wichteg fannen dat d'Wuert : "laïc" am Text vierkennt. Bon ech sinn keen Expert am Droit constitutionnel mais ech fannen dat dei Révisioun an dei allgemeng nei Struktur zimlech gud gelongen sin. Salutations, Heng	sech selwer ouni géint Vefassung an d`Gesetzer ze verstoussen) 6. Gemengenwahlen all 4 Joer Dat sin meng Virschläi			Verfassungsrang wie das Eigentumsrecht zukommt. Käme der Baukultur (als grôßter kultureller Leistung der Nation neben der Sprache) Verfassungsrang zu, würde das NICHT bedeuten, dass sie immer Vorrang hätte, es würde aber sicherstellen, dass nicht immer andere Rechte (Eigentum, Umweltschutz, usw.) automatisch Vorrang hätten. Lassen Sie uns mit der neuen Verfassung die Baukultur auf eine Stufe stellen wie persônliche Rechte oder den Umweltschutz!	uurasse

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement
	N / 4		N. / 4		durable
Numéro 4	<u>Numéro 4</u>		<u>Numéro 4</u>	<u>Numéro 4</u>	<u>Numéro 4</u>
A l'article 5, il y aurait lieu d'ajouter que sont à soumettre au referendum: - toute modification de la constitution européenne - tout élargissement de l'Union Européenne - toute décision relative à un retrait éventuel du Luxembourg de l'Union Européenne.	Proposition: Proposition de modification des articles suivants: art. 3 art. 5 art. 10 art. 16 art.48 art.62 art.63 art. 69 art. 125 art. 128 art. 129 Nouvel article sur la limitation des déficits publics. Art. 3. Le Peuple est souveraineté s'exprime à travers La souveraineté réside dans la Nation dont émanent les pouvoirs de l'Etat Commentaire: le Peuple constitue la composante fondatrice de la Nation; il paraît essentiel de préciser que c'est le Peuple qui est souverain car il est l'essence même de la souveraineté de la Nation. Art. 5. Le Grand-Duché de		AJOUT DANS LA CONSTITUTION POUR L'ANIMAL LA NOTION 'D'ÊTRE SENSIBLE ET DOTÉ DE DIGNITÉ&rdqu o;	Hun mat vill interesse eng Debatt um 100,7 gelauschtert wou och um Rand de Satz gefall ass, dat och denkmalschutz misste verankert gin an enger Verfassung an dat d'Eegentum net met méi total wéi d'helleg Kou hei am Land misst betruecht gin. Wann een nämlech d'Affär Bipasse Helleng considéréiert wou eng Famill joerlang all Avancé on méglech gemach hun ass dat grad esou onméglech wéi, soe mir, Maison Berbère an der Staat ofzerappen. Et misst een als Législateur kënnen schützen géingt de Wëllem vum Propriétaire wann deen sein Objet wëllt ofrapen loosen an misst een geau awer	Proposition: Insérer un article garantissant la protection des animaux sauvages, fermiers et de compagnie afin d'assurer le droit au bien-être physique et émotionnel à tous les animaux comme étant des êtres vivants dotés de sentiments, d'émotions, de mémoire et/ou de pensée dépendants et/ou sans défense. Insérer un article garantissant la protection de l'environnement naturel (air, eau, terre,) et autre (lutte contre la pollution sonore et lumineuse,) pour empêcher, en amont, des individus ou des groupes de détruire, d'exploiter et/ou de polluer des contrées,
	Luxembourg participe à			och dem Eenzelenen	des forêts, la flore, des

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	l'intégration européenne. L'exercice de pouvoirs de l'Etat peut être transféré à l'Union européenne et à des institutions internationales dans les mêmes conditions que celles organisant la modification de la Consitution.par une loi adoptée à la majorité qualifiée. Commentaire: Il paraît logique que le transfert d'une partie de la souveraineté de la Nation (l'Etat étant un des éléments constitutifs) suive les mêmes procédures qu'une modification de la Constitution puisque celleci a pour objet premier d'assurer l'intégrité de la souveraineté de la Nation. Art. 10. Les Luxembourgeois jouissent de la plénitude des droits politiques qu'ils exercent dans les conditions déterminées			net Méglechkeet gin alles ze bloquéieren wat notwendeg wär am Interessen vun der communautéit (cf Hellange)	cours d'eau, l'air, l'environnement etc. Redéfinir le "bien commun" en lui donnant des fondements prioritairement écologiques et conformes aux principes du développement durable

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	Constitution et les lois.				
	Sans préjudice de l'article				
	62, paragraphes 1 et 2, la				
	loi peut conférer l'exercice				
	<mark>de droits politiques à des</mark>				
	<mark>citoyens de l'Union</mark>				
	<mark>européenne pour les</mark>				
	élections municipales. non-				
	Luxembourgeois.				
	Commentaire: la question				
	<mark>du référendum du 7 juin</mark>				
	<mark>2015 sur le vote des</mark>				
	<mark>étrangers, bien que ne</mark>				
	<mark>concernant que les</mark>				
	<mark>élections législatives, a été</mark>				
	<mark>rejetée par une très large</mark>				
	<mark>majorité des</mark>				
	Luxembourgeois; il y a donc				
	<mark>un risque de confusion de</mark>				
	<mark>la part des citoyens entre</mark>				
	<mark>des élections locales et des</mark>				
	<mark>élections nationales d'une</mark>				
	<mark>part et entre les</mark>				
	<mark>ressortissants de l'Union</mark>				
	<mark>européenne et les</mark>				
	ressortissants outre-Union				
	<mark>européenne résidant au</mark>				
	Luxembourg d'autre part. Il				
	<mark>paraît donc sage que le</mark>				
	texte s'en tienne au vote				
	<mark>des citoyens de l'Union</mark>				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	européenne résidant au Luxembourg pour les élections locales en accord avec le Traité de Maastricht.				
	Art. 16. (1) Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi. La loi peut prévoir une différence de traitement qui procède d'une disparité objective et qui est rationnellement justifiée, adéquate et				
	proportionnée à son but. Commentaire: ce paragraphe est pour le moins peu clair; il paraît souhaitable de préciser le cadre dans lequel la loi pourrait s'exercer et à quoi				
	s'applique la "disparité objective" et sur quoi se base la rationalité qui justifierait une différence de traitement tout comme les notions de proportionnalité et				
	d'adéquation laissent une large place à l'interprétation subjective.				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	Art. 48. Le Chef de l'Etat a				
	le droit, dans les conditions				
	déterminées par la loi, de				
	remettre ou de réduire les				
	peines prononcées par les				
	juridictions sauf ce qui est				
	statué relativement aux				
	membres du				
	Gouvernement.				
	Commentaire: les membres				
	du Gouvernement, de par				
	leur fonction, ne sont pas				
	des citoyens "ordinaires" et				
	doivent faire preuve d'une				
	probité absolue et d'une				
	exemplarité sans faille; il				
	paraît donc souhaitable de				
	<mark>ne pas supprimer</mark>				
	<mark>l'exclusion existant dans la</mark>				
	Constitution actuelle.				
	Art. 62. (1) Pour être				
	électeur, il faut être				
	Luxembourgeois, et être				
	âgé de dix-huit ans et jouir				
	des droits civiques et				
	politiques.				
	Commentaire: II est				
	difficilement concevable				
	que la condition d'électeur				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	puisse s'exercer sans la				
	jouissance des droits				
	civiques et politiques; il				
	paraît donc souhaitable de				
	ne pas supprimer				
	l'exclusion existant dans la				
	Constitution actuelle.				
	Art. 63. Le mandat de				
	député est incompatible				
	avec la fonction de				
	membre du				
	Gouvernement, celle de				
	membre du Parlement				
	européen et celle de				
	membre du Conseil d'Etat.				
	Cette même				
	incompatibilité s'applique				
	aux emplois et fonctions				
	publics à déterminer par				
	une loi adoptée à la				
	majorité qualifiée. Elle				
	<mark>peut être étendue à</mark>				
	d'autres mandats				
	politiques à déterminer par				
	<mark>une loi adoptée à la</mark>				
	<mark>majorité qualifiée. Cette</mark>				
	<mark>incompatibilité est absolue</mark>				
	<mark>avec les activités</mark>				
	<mark>rémunérées du secteur</mark>				
	<mark>privé. Elle s'étendra au</mark>				
	cours des trois années qui				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	suivront la fin du mandat				
	<mark>de député.</mark>				
	Commentaire: Il faut éviter				
	<mark>tout conflit d'intérêt</mark>				
	potentiel qui risquerait				
	d'entacher l'indépendance				
	<mark>et l'impartialité des</mark> députés. La modification				
	du Règlement de la				
	Chambre des Députés				
	portant introduction d'un				
	Code de conduite des				
	<mark>députés luxembourgeois en</mark>				
	<mark>matière d'intérêts</mark>				
	<mark>financiers et de conflits</mark>				
	d'intérêts du 17 juillet 2014				
	a introduit une				
	transparence qui est bienvenue mais devrait				
	être renforcé afin d'éviter				
	que des actes de lobbying				
	ne conduisent à des				
	<mark>situations de conflit</mark>				
	<mark>d'intérêt.</mark>				
	Art. 69. La Chambre des				
	Députés ne peut prendre				
	<mark>de résolution qu'autant</mark> que la majorité des				
	que la majorité des députés se trouve réunie.				
	Toute résolution est prise à				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	la majorité des suffrages.				
	Les abstentions n'entrent				
	<mark>pas en ligne de compte</mark>				
	<mark>pour le calcul de la</mark>				
	majorité. Le vote par				
	procuration est admis. Nul				
	ne peut toutefois recevoir				
	plus d'une procuration. Les				
	résolutions dont l'adoption				
	<mark>requiert la majorité</mark> qualifiée en vertu de la				
	Constitution doivent réunir				
	au moins les deux tiers des				
	suffrages de l'ensemble				
	des députés, le vote par				
	procuration n'étant pas				
	admis.				
	<mark>Art. 125.</mark> Toute révision de				
	<mark>la Constitution doit être</mark>				
	<mark>adoptée dans les mêmes</mark>				
	termes par la Chambre des				
	<mark>Députés en deux votes</mark>				
	successifs, séparés par un				
	intervalle d'au moins trois				
	mois. Nulle révision ne sera				
	adoptée si elle ne réunit				
	pas au moins les deux tiers				
	des suffrages des députés,				
	les votes par procuration				
	n'étant pas admis. Le texte				
	adopté en première lecture				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	par la Chambre des				
	Députés est soumis à un				
	référendum, qui se substitue au second vote				
	de la Chambre, si dans les				
	deux mois suivant le				
	premier vote demande en				
	est faite soit par plus d'un				
	quart des députés, soit par				
	vingt-cinq mille des				
	électeurs au moins visés à				
	<mark>l'article 62. La révision</mark>				
	<mark>n'est adoptée que si elle</mark>				
	<mark>recueille la majorité des</mark>				
	suffrages valablement				
	exprimés. La loi règle les				
	modalités du référendum.				
	<mark>Art. 128.</mark> La présente				
	Constitution entre en				
	vigueur le XX XX XXXX, à				
	l'exception des dispositions				
	des articles XX pour				
	lesquels l'entrée en vigueur				
	est différée de trois ans.				
	Commentaire [u1]:				
	Lesquels?				
	Commentaire [u2]:				
	Lesquels?				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	Art. 129. Durant la période transitoire triennale, les dispositions des articles XY de la Constitution modifiée du 17 octobre 1868 ainsi que les lois et règlements pris en exécution de ces dispositions continuent de s'appliquer.				
<u>Numéro 5</u>	<u>Numéro 5</u>		<u>Numéro 5</u>	<u>Numéro 5</u>	<u>Numéro 5</u>
Ne devrait-on pas ajouter à l'article 16 que nul ne peut bénéficier de privilèges?	Proposition: Bonjuer, ech proposéiren d'reprise partielle vum Art 16 sous rubrique: La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. Komplementär dozou proposéiren ech eng Ausweitung dovun analog zum däitsche Grundgesetz, Artikel 6: (1) Ehe und Familie stehen unter dem besonderen Schutze der staatlichen Ordnung. (2) Pflege und Erziehung der Kinder sind das natürliche Recht der Eltern		Mein Numm as Sylvie ech weess et huet vielleicht net hei ze sichen,mee ech der Méhnung,dat den déireschutz soll besser enerstetzt gin.et kann net sin,dat en Hond darf Messhandelt gin an den Déireschutz an Police därfen net agreifen.:-(mir hun hei zu Rodange sou en fall an den Déireschutz kann naischt man.et heescht jo Emmer soulaang en ze friessen an ze saufen huet as jo alles ok.En Hond huet och gefiller sou wie en	Proposition: Art. 42 ajout L'Etat garantit la protection et la préservation du patrimoine national, en particulier des richesses culturelles, archéologiques, ainsi que des monuments civils, industriels et religieux.	Proposition: la constitution prévoit la transformation de toute l'agriculture du grandduché en agriculture biodynamique, à l'horizon 2050.

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	und die zuvörderst ihnen obliegende Pflicht. über ihre Betätigung wacht die staatliche Gemeinschaft.		Mensch e spiert all quaal.Bitte änert dat.dir kennt mech gären kontakteiren.		
	(3) Gegen den Willen der Erziehungsberechtigten dürfen Kinder nur auf Grund eines Gesetzes von der Familie getrennt werden, wenn die Erziehungsberechtigten versagen oder wenn die Kinder aus anderen Gründen zu verwahrlosen drohen. Bescht Gréiss Christian				
Numéro 6	Numéro 6 (cf. Annexe 3)		Numéro 6		
Etant donné que l'article 24 de la proposition de nouvelle constitution coupe tout lien entre le calendrier chrétien et l'organisation temporelle du Grand-Duché de Luxembourg, j'estime que la nouvelle constitution devrait prévoir une organisation temporelle, principalement un jour par semaine (le dimanche ?)	Proposition: * Eng Chance Eng nei Verfassung ass eng Chance fir sech z'iwwerleeën wat d'Identitéit ausmécht vun deem villsäitege Vollek, dat hei lieft, a mat wéi enge Wäerter et wëllt an Zukunft zesummeliewen. Den neie Virschlag adaptéiert awer just den		Proposition: Unbedingt den Déiereschutz an der Verfassung verankeren, dat wier eist Uleies. Merci.		

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
durant lequel une majorité de	Text vun 1868 an ass				
la population serait disponible	weder mat Léift, nach mat				
pour la vie familiale (mariages,	Imaginatioun geschriwwen,				
fêtes de naissances), la vie	iwwert gemeinsam				
culturelle et associative	Wäerter geet kaum rieds. *				
(compétitions sportives, fêtes,	Grand-Duché oder just				
bals, festivals) et d'une	Luxembourg? Den Text				
manière générale les loisirs. Il	nennt 6 mol deen een a 16				
faudrait également indiquer	mol deen aneren. Hannert				
que la loi prévoit 10 jours	dësem Detail verstoppt				
fériés, dont un est le jour de la	sech déi grondleeënd Fro:				
fête nationale.	Wëlle mer e Grand-Duché				
	bleiwen oder net? Komm				
	mir schwätzen driwwer. *				
	Kapitel 1: Awunner Dat 1.				
	Kapitel heescht "De l'Etat,				
	de son territoire et de ses				
	habitants". Mat "les				
	habitants" schéngen awer				
	nëmmen d'Lëtzebuerger				
	gemengt ze sinn an				
	d'Auslänner, déi scho laang				
	e konstitutiven				
	Bestanddeel vun eisem				
	Land sinn, schéngen net fir				
	déi nei Verfassung				
	z'existéieren. *				
	Artikel 3 & 60: Natioun				
	Den Artikel 3 seet: La				
	souveraineté réside dans la				
	Nation dont émanent les				
	pouvoirs de l'Etat. An am				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	Artikel 60 heescht et net				
	méi, dass d'Chamber				
	d'Land representéiert, mee				
	d'Natioun. Mat deem				
	Begrëff si vill Kricher a				
	Misär iwwert d'Leit komm,				
	an d'Auslänner ginn				
	definitiv vum Walrecht				
	ausgeschloss. Firwat kann				
	net vum Vollek rieds sinn,				
	wéi z.B. an der neier				
	Genèver Constitutioun: La				
	souveraineté réside dans le				
	peuple, qui l'exerce				
	directement ou par voie				
	d'élection. Tous les				
	pouvoirs politiques et				
	toutes les fonctions				
	publiques ne sont qu'une				
	délégation de sa suprême				
	autorité.				
	* Artikel 4: Sprooch Hei				
	steet: La langue du				
	Luxembourg est le				
	luxembourgeois. La loi				
	règle l'emploi des langues				
	luxembourgeoise, française				
	et allemande. "La langue				
	du Luxembourg"				
	entsprécht net der				
	Realitéit, héchstens "la				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	langue des				
	Luxembourgeois".				
	D'Lëtzebuergescht däerf				
	net eng Sprooch vun der				
	Exklusioun ginn. An deem				
	Sënn sollte mer festahlen,				
	dass de Staat d'Fleeg an				
	d'Fërderung vun der				
	lëtzebuerger Sprooch				
	garantéiert, an der Suerg				
	vun der Integratioun.				
	D'Regelung vun den anere				
	Sproochen misst dem				
	Gesetz iwwerlooss ginn, et				
	ass net néideg an der				
	Verfassung festzeleeën em				
	wéi eng Sproochen et sech handelt.				
	* Kultur Als klengt Land				
	musse mer spezifesch				
	Mesuren huelen wat				
	d'Entwécklung vun eiser				
	Kultur an Identitéit ugeet.				
	Dat Wuert Kultur kënnt				
	awer iwwerhaapt net vir.				
	Firwat net aus dem pacte				
	culturel zitéieren, deen all				
	d'Parteien an der Chamber				
	ënnerschriwwen hunn: "La				
	culture est un service et un				
	bien public. Les pouvoirs				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement
					durable
	publics sont comptables de				
	sa situation et de son développement. "				
	* Artikel 114: Reliounen Et				
	heescht de Staat wär				
	ideologesch a reliéis				
	neutral. Wann am				
	Abschnitt duerno steet: "des conventions à				
	approuver par la Chambre				
	des Députés peuvent				
	préciser les relations entre				
	l'Etat et les communautés				
	religieuses reconnues.", ass				
	d'Neutralitéit de Relioune				
	géintiwwer, déi no				
	onbekannte Critèren				
	unerkannt ginn, hifälleg. A				
	kengem anere Beräich				
	steet eppes vu				
	Conventiounen mam Staat,				
	firwat grad hei? Hei ass				
	keng kloer Linn dran. De Staat sollt laizistesch sinn.				
	Et ass schued, dass am				
	Referendum verpasst ginn				
	ass dem Vollek seng				
	Meenung ze froen. Et muss				
	och iwwert eng nei a reliéis				
	neutral Hymne nogeduecht				
	ginn, wou net vun "eis				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	heinidden" an him "do				
	uewe" rieds ass.				
	* Conseil d'Etat Wou de				
	Conseil d'Etat seng				
	Legitimitéit hirhëlt, steet				
	och net an dëser				
	Verafssung,. Dass de Conseil d'Etat keng				
	Emanatioun vum Vollek				
	ass, an d'Memberen net				
	gewielt ginn, ass en Zeeche				
	vu Mësstrauen dem Vollek				
	géintiwwer.				
	* Adoptioun Am Artikel 53				
	steet: "Seuls les enfants				
	nés d'un mariage ont le				
	droit de succéder". Ass et				
	wéinst der				
	mëttelalterlecher Virstellung vum jus				
	Virstellung vum jus sanguinis dass de Grand-				
	Duc net, wéi all aner				
	Bierger, en adoptéiert				
	Kand därf als Nofolger				
	hunn ?				
	* Politesch Verantwortung				
	D'Politik muss sech méi a				
	méi déifgräifend Gedanken				
	iwwert eis Identitéit, eis				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
	Kultur, eist Zesummeliewen an eis Zukunft maachen, soss iwwerléisst se de Monopol vun dësen Diskussiounen populistesche Bewegungen, déi dann ganz séier vill Zoustëmmung f				
Numéro 7	Numéro 7		Numéro 7		
selon l'Art. 87. (1) Le Gouvernement et ses membres sont responsables devant la Chambre des Députés. D'après l'opinion admise, cette responsabilité est politique, et les ministres sont donc responsables des actes dont ils sont les auteurs individuellement. Le texte proposé ne précise pas sous quelle forme la "responsabilité" d'un ministre individuel peut être mise en cause, (motion de censure ?) ni les suites (Le chef de l'etat met fin à ses fonctions ?) alors que la responsabilité du gouvernement et les conséquences d'un vote qui lui	Proposition: D'Trennung vu Kierch a Staat muss am 21. Jorhonnert iwwerduecht ginn. Dat selwecht gëlt fir déi groossherzoglech Famill. Och den Déiereschutz muss an der neier Verfassung kloer verankert sinn.		Proposition: Je suis d'avis qu'il est temps d'ancrer la définition d'animal dans la constitution du Grand-Duché (être vivant, doué de sensibilité) et de lui attribuer un statut particulier, notamment en rajoutant un article consacré aux objectifs d'assurance de la dignité, de la protection de la vie et du bien-être animal dans la Constitution.		

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
confiance sont clairement					
détaillés.					
<u>Numéro 8</u>	<u>Numéro 8</u>		<u>Numéro 8</u>		
			_		
A propos de la section 4 : Des	Proposition :		Proposition :		
objectifs à valeur	Chapitre 3. Quelle que soit		Insérer un article		
constitutionnelle (articles 38 à	la forme de l'Etat		garantissant la		
42)	définitivement retenue, je		protection des		
	suis en toute hypothèse		animaux sauvages,		
Il est dommage de ne pas	pour un pouvoir exécutif		fermiers et de		
indiquer que c'est pour assurer	plus fortement encadré par		compagnie afin		
une nécessaire solidarité entre	le Parlement en tant que		d'assurer le droit au		
les habitants du Luxembourg	représentant de la Nation		bien-être physique et		
que les objectifs à valeur	dont émanent les pouvoirs		émotionnel à tous les		
constitutionnelle sont définis.	de l'Etat (article 3). Cet		animaux comme étant		
En effet, c'est par solidarité	encadrement s'impose		des êtres vivants dotés		
que chaque couple est	d'autant plus aujourd'hui		de sentiments,		
soutenu dans son désir de	que les exécutifs ont		d'émotions, de		
fonder une famille, que chacun	tendance à s'imposer face		mémoire et/ou de		
est aidé dans sa recherche	à la démocratie		pensée dépendants		
d'un travail, que les handicaps	représentative et directe		et/ou sans défense.		
sont pris en compte, qu'une	tant au niveau national		Insérer un article		
politique du logement est mise	qu'au niveau européen.		garantissant la		
en place, que des politiques	Comme éléments de cet		protection de		
sociales sont mises en place	encadrement je propose		l'environnement		
pour que chacun puisse vivre	d'introduire,		naturel (air, eau, terre,		
dignement et d'une certaine	respectivement de) et autre (lutte		
manière, respecter la nature	maintenir, les éléments		contre la pollution		
est aussi une forme de	suivants : -La loi détermine		sonore et lumineuse,		
solidarité avec d'autres êtres	l'organisation et le) pour empêcher, en		
vivants, bien que ce mot soit	fonctionnement du		amont, des individus		
normalement réservé au genre	Gouvernement ; -La loi				

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
humain. Il manque d'autres domaines dans lesquelles le Luxembourg est solidaire, par exemple : - au niveau de la vieillesse, maladie, des enfants sans parent, des familles en difficultés bien que ceci peut être sous-entendu dans "vivre dignement" - au niveau international en cas de catastrophe, épidémie, guerre, de pauvreté qui dépasse les capacités des états touchés. Dans les années 1980 et 1990, nous parlions même d'option préférentielle pour les pauvres parce que le but principal de la solidarité et des lois qui en découlent est de lutter contre la pauvreté et d'avoir un maximum de la population dans la "classe moyenne". L'attachement aux différentes conventions et déclarations internationales signées par le Luxembourg promouvant la dignité humaine pourrait également être mentionné parmi les objectifs à valeur constitutionnelle. Il y a malgré tout un point avec lequel je ne suis pas du tout d'accord. Pour	gouvernement dans les matières réservées à la loi (qui sont à étendre); -Les traités et les actes juridiques européens sont transposés dans tous les cas par la loi; les traités secrets sont abolis; -Toute réglementation d'urgence contre des lois existantes est soumise à l'avis du pouvoir législatif qui est seul juge de l'état de crise (sauf s'il est dans l'impossibilité absolue de se réunir suite à un état de		ou des groupes de détruire, d'exploiter et/ou de polluer des contrées, des forêts, la flore, des cours d'eau, l'air, l'environnement etc. Redéfinir le "bien commun" en lui donnant des fondements prioritairement écologiques et conformes aux principes du développement durable		

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
moi, fonder une famille n'est					
pas un droit individuel mais un					
droit de couple. J'estime que					
dans l'intérêt supérieur de					
l'enfant, il est nécessaire d'être					
à deux pour fonder une famille					
afin d'assurer une continuité					
en cas de maladie, décès ou					
autre accident de la vie.					
L'article 38 devrait également					
être reformulé pour ne pas					
que son interprétation					
permette des traitements					
médicaux non respectueux de					
la personne humaine. Pour					
moi, avoir une famille est un					
droit de l'enfant, pas de					
l'adulte. Chacun a bien					
sûr le droit de se mettre					
en couple.					
Numéro 9 <mark>(cf. Annexe 1)</mark>					
D'Verankerung vun der Kultur					
als Staatsziel an der					
Verfassung ass just een Detail.					
Wann ee bedenkt, wéi eng					
wesentlech méi grondsäzlech					
Froen bei dëser Reform vun					
der Verfassung net gestallt gi					
wäerten, erschéngt et schonn					
bal illegitim des Fuederung					
anzereechen. Dat d'Reform					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
vum Wahlsysteem, d'Aféierung					
vun Mechanismen vun direkter					
Demokratie, d'Iwwerdenken					
vun der Monarchie,					
d'Auswäitung vun den					
Grondrechter, d'Reform an					
d'Demokratiséierung vum					
Staatsrot oder och eng richteg					
Trennung vu Kierch a Staat net					
zur Debatt stinn, an net zur					
Debatt stoen wäerten, mëcht					
aus dëser Reform eng Real-					
Satir. Och d'Art a Weis wéi					
d'Biergerinnen an d'Bierger un					
der Verfassungsreform					
bedeelegt ginn ka just als Satir					
verstane ginn. Ee Guestbook					
mat PDF-Pflicht op engem					
oniwwersiichtlechen Site ass					
keng Partizipatioun. De					
Virschlag Kultur als Staatsziel					
an der Verfassung ze					
verankeren sollt also op kee					
Fall als Legitiméierung vun der					
Prozedur gellen, et					
interesséiert eis einfach wat					
mat engem sou banalen an					
wuel vu kenger Partei aus					
politeschen Grënn ze					
refuséierenden Virschlag					
geschéie wäert KULTUR AN					
D'VERFASSUNG - Kultur sollt					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
als Staatsziel an der					
Verfassung verankert ginn, d.h.					
déi aktuell Sectioun 4 - "Des					
objectifs à valeur					
constitutionnelle" vu Kapitel 2					
sollt ëm ee weideren Artikel,					
respektiv ëm ee weideren					
Punkt vun Artikel 42					
vergréissert ginn. Méiglech					
wier et, eng Formulatioun am					
Sënn vun "De Staat schützt a					
fôrdert d'Kultur" anzebauen					
Donieft sollt och dat an der					
zweeter Sektioun vum Kapitel					
2 bei der Erwänung vun der					
Meenungsfräiheet a					
Pressefräiheet am Artikel 23					
d'Konschtfräiheet					
festgeschriwwen ginn Een					
"Recht op Konscht a Kultur",					
och als Recht u Kultur					
deelzehuelen, sollt zousätzlech					
am zweeten Kapitel vun der					
Verfassung eng Plaz fannen.					
Begrënnung: An der					
allgemenger Deklaratioun vun					
den Mënscherechter gëtt de					
Mënsch als soziaalt, kulturellt					
Wiesen définéiert. Deemno					
misst d'Recht vun alle					
Mënschen um sozialen an					
kulturellen Liewen					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
deelzehuelen evident sinn. Et					
gëtt kee Grond, firwat et sech					
net och, genee wéi aner					
Rechter aus der Deklaratioun,					
an enger nationaler					
Verfassung erëmfanne sollt.					
Duerch dëse Geste géif am					
Géigendeel gewise ginn, vu					
wéi enger zentraler					
Wichtegkeet d'Kultur fir de					
lëtzebuerger Staat ass. Am UN-					
Sozialpakt (ICESCR), deen och					
Lëtzebuerg ratifizéiert huet,					
ginn déi Aspekter nach					
wesentlech ausgeweit					
(iwwregens gläichzäiteg mat					
de Rechter vun der					
Wëssenschaft). D'Kultur als					
Staatsziel ze définéieren gëtt					
hir och als Politikfeld eng					
wesentlech Roll. Lëtzebuerg					
kéint een Selbstverständnis als					
Kulturstaat					
weiderentwéckelen an et wier					
méi einfach op Basis vun					
dësem Grondsaz géint de					
Mëssbrauch vu Kulturpolitik,					
zB. am Numm vum					
"Nationbranding", unzegoen.					
D'Verantwortung vum Staat					
Kulturgidder z'erhalen géif					
Verfassungsrang kréien, genee					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
sou wéi d'Iddi dat d'Bierger*innen ee Recht op					
Kultur hunn. Domadder					
verbonnen wier dann					
d'Fuederung un de Staat, déi					
finanziell a sozial Hürden					
ofzeschafen, déi um fräien					
Zougang zur Kultur hennere					
kéinten. Kulturfôrderung kéint					
zu enger Pflichtaufgab op kommunalem Plang ginn an					
der Kierzung vun der					
Kulturfinanzéierung aus					
budgetäre Grënn kéint a					
Berufung op dës					
Formuléierungen en					
objektiven Prinzip entgéint					
gesat ginn.					
Numéro 10					
Article 118(2)					
Bonjour, Le fait que le conseil					
échevinal soit nommé parmi					
les membres du conseil					
communal me dérange					
beaucoup. Je trouve qu'il y a					
un mélange entre le pouvoir exécutif du conseil échevinal					
et son contröle par le conseil					
communal. Je préfère					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
nettement une solution telle que prévue dans la constitution genevoise avec un conseil communal élu au scrutin proportionnel et un conseil échevinal élu au scrutin majoritaire (30% des voix suffisent pour être élu afin de limiter la probabilité de second tour et garantir la diversité des représentations. Le conseil échevinal n'a pas le droit de vote au conseil communal (tout comme un ministre ne vote pas au parlement). Un lien et les articles concernés se trouvent en fin de cette page. Je vous ai également ajouté uneproposition de pétition pour la chambre des députés que j'ai rédigée, mais jamais présentée parce que je n'ai pas les relations politiques nécessaire pour obtenir un nombre de signatures suffisantes. Cette proposition présente avec plus de détails les arguments en faveur d'une élection séparée des conseils					durable
communal et échevinal.					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Art. 140 Conseil municipal					
1 Le conseil municipal est					
l'autorité délibérative de la					
commune.					
2 La loi fixe le nombre des					
membres du conseil municipal					
en fonction de la population					
de la commune.					
3 Le conseil municipal est élu					
tous les 5 ans au système					
proportionnel.					
Art. 141 Exécutif communal					
1 L'exécutif communal est une					
autorité collégiale qui					
s'organise librement.					
2 II est composé : a) d'un					
conseil administratif de 5					
membres dans les communes					
de plus de 50 000 habitants; b)					
d'un conseil administratif de 3					
membres dans les communes					
de plus de 3 000 habitants; c)					
d'un maire et de 2 adjoints					
dans les autres communes.					
3 Il est élu tous les 5 ans au					
système majoritaire. Le					
premier tour a lieu					
simultanément à l'élection du					
conseil municipal.					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Art. 142 Incompatibilités					
1 Nul ne peut être à la fois					
membre du conseil municipal					
et de l'exécutif communal.					
2 Le mandat de membre du					
conseil municipal est					
incompatible avec les					
fonctions suivantes : a)					
collaboratrice ou collaborateur					
de l'entourage immédiat des					
membres de l'exécutif; b)					
cadre supérieur de l'administration communale.					
i administration communale.					
3 Le mandat de membre de					
l'exécutif communal est					
incompatible avec une					
fonction au sein de					
l'administration communale.					
La loi fixe les autres					
incompatibilités. Numéro 11					
Numero 11					
Remarques générales:					
Toute loi doit être vérifiée par					
rapport au texte de la					
constitution!					
Les lois spécifient les					
méthodes d'application et les					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
exceptions par rapport au					
texte de la Constitution.					
Ce texte constitue la référence					
pour les lois et non le					
contraire! Il faut donc éviter					
pour autant que possible le					
renvoi à des lois. Ceci laisse la					
porte ouverte à la modification					
de la Constitution par simple					
modification de la loi référée.					
L''interprétation du texte doit					
être minimisé. Chaque terme					
utilisé doit être clair et au					
besoin précisé!					
Le texte français mérite une					
revue par rapport au bon					
usage. Ainsi p. ex. l'expression					
"Aucun(e) ne que"					
n'existe pas en bon français.					
Ce serait bien de la remplacer					
par une des expressions					
suivantes: "Aucun(e) ne					
sauf" ou "Aucun(e) ne					
excepté" ou "Aucun(e) ne					
en dehors de"					
Numéro 12					
Propositions concernant					
certains articles:					
Art. 4.(1) est à formuler de la					
façon suivante:					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
La langue nationale est le luxembourgeois. Les langues allemande et française sont utilisés comme langues administratives. Tous les textes de lois y compris la constitution doivent être disponibles dans les trois langues, à savoir le luxembourgeois, l'allemand et le français.					
Art. 4 (2) à compléter: le drapeau est représenté soit avec trois bandes de couleur, rouge, blanc et bleu, soit avec le lion rouge sur fonds de rayures bleu-blanc.					
Art. 4 (5) L'Etat doit veiller au soutien et à la sauvegarde de la langue nationale (le luxembourgeois). L'apprentissage de la langue nationale doit être garantie à tous les résidents du Grand-Duché.					
Art. 4 (6) Les trois langues du pays, à savoir le luxembourgeois, l'allemand et le français, doivent faire partie					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
obligatoirement du programme des écoles primaires et secondaires qui sont sous la responsabilité de l'Etat ou subventionnées par l'Etat					
Art. 9: Ici il faut clairement définir les conditions d'acquisition, de conservation et de perte de la qualité de Luxembourgeois et ne pas renvoyer à une loi, qui risque de les changer trop facilement et suivant l'humeur des politiciens au pouvoir					
Art. 10: si on se réfère à la Constitution (conditions déterminées par la Constitution), il faut clairement indiquer les articles référencés! Les droits politiques sont à énumérer et à expliquer.					
Art. 16.(1) Eviter les textes juridiques, incompréhensibles au commun des mortels, tels que: La loi peut prévoir une différence de traitement qui					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
procède d'une disparité objective et qui est rationnellement justifiée, adéquate et proportionnée à son but.					
Art. 41: à compléter L'Etat doit veiller à la juste répartition des richesses et soutenir les citoyens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé par la loi.					
Art. 42: à compléter					
Art. 42 (1) L'Etat doit notamment veiller à la protection de l'eau potable et à la production d'aliments sains en promouvant l'agriculture extensive et biologique.					
Art. 42 (2) L'Etat doit veiller au développement des énergies propres et renouvelables pour garantir la santé et le bien-être des générations futures					
Art. 42 (3) L'Etat doit veiller à ce que l'élevage des animaux respecte le bien-être de ces					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
derniers. En conséquence,					
l'élevage intensif sans liberté de mouvement et d'accès à					
l'air libre est interdit. Le					
transport sur longues					
distances et sous stress ainsi					
que l'abattage des animaux					
sans anesthésie adéquate est interdit.					
interdie.					
Art. 42 (4) l'Etat doit garantir					
l'environnement et l'espace					
naturel nécessaires à la vie et la reproduction des espèces					
sauvages.					
Art. 76 à compléter					
concernant le référendum: Il ne peut exister de					
référendum purement					
consultatif. Ceci fait l'objet de					
l'enquête (Art. 77). Le					
gouvernement doit tenir compte obligatoirement des					
résultats d'un référendum.					
Art 87 (6) Au cours de son					
mandat, un membre du					
gouvernement ne peut pas occuper de fonction dans le					
secteur privé pouvant					
engendrer un conflit d'intérêt.					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Art 87 (7) Au cours de son mandat, un membre du gouvernement ne peut pas cumuler d'autres mandats dans le service public (p. ex. maire ou échevin dans une commune).					
Art. 110: Selon l'Art. 110 (3) les dénommés "luxleaks" (tax rulings et autres avantages accordés à certaines sociétés) sont contraires à la Constitution!					
Art. 114. Malgré le principe de séparation, l'Etat doit soutenir les communautés religieuses reconnues proportionnellement à leur importance, car celles-ci font partie de la vie publique de la même façon que le sport et la culture en générale.					
Numéro 13 Proposition: Il serait souhaitable de modifier l'article 10 bis et de remplacer "les luxembourgeois sont égaux devant la loi" par					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
"les Hommes sont égaux devant la loi".					
Il conviendrait de modifier l'article 11, paragraphe 6 en ce sens: "La liberté du commerce et de l'industrie, l'exercice de la profession libérale et du travail agricole sont garantis, sauf les restrictions à établir par la loi, qui ne peuvent être fondées que sur des capacités professionnelles et non linguistiques". Il conviendrait de modifier l'article 13 dans ce sens: "Nul ne peut être distrait contre son gré du juge que la loi nationale ou européènne lui assigne" (je fais référence notamment aux directives européènnes en la matière).					
Numéro 14					
Proposition: Sektioun 1, Artikel 2 Mir perséinlech schéngt ët wichteg ze sin an dësem Artikel ze präziséieren, datt eise Rechtsstaat no de					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Prinzipien vun der					
Gewaltentrennung					
fonctionnéiert an och an					
Zukunft fonctionnéieren soll.					
Domat sollen all Leit					
rassuréiert gin, déi elo hei sin,					
awer och déi, déi vu baussen					
bei eis kommen, fir hei ze					
liewen, fir hei ze schaffen, fir					
sech hei un all Zort vun					
Aktivitéiten ze bedeelegen					
oder fir eis ze besichen. Esou					
géif ënnerstrach gin, dat mir					
d'Prinzipien vum Rechtsstaat					
eescht huelen.					
Numéro 15					
Proposition :					
Den Artikel 11.5 an deem Leit					
mat Behënnerung virkomme					
misst, gemäß der UN-					
Behënnerterechtskonventioun,					
déi 2011 vu Lëtzebuerg					
ratifizéiert gouff,					
vervollstännegt gin wéi follegt:					
Les personnes handicapées					
bénéficient des mêmes droits					
et devoirs, sur la base de					
l'égalité avec les autres, y					
compris pour l'accès aux					
produits et services, à					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
l'éducation, aux transports ou					
à la vie politique et					
économique; afin d'éviter					
toute exclusion, des					
aménagements raisonnables					
et adaptés au handicap sont à					
prévoir en cas de besoin. Och					
missten an deem Sënn					
d'Artikelen 53 a 79					
nogebessert gin, déi					
verschidde Leit mat					
Behënnerung aus dem					
Wahlsystem ausschléissen.					
Numéro 16 (cf. Annexe 2)					
Art. 114 L'état est neutre en					
matière de convictions					
religieuses ou philosophiques.					
Autonome et indépendant par					
rapport à toutes communautés					
religieuses ou organisations					
philosophiques et non					
confessionnelles, il respecte					
l'autonomie de celles-ci dans					
leurs domaines spécifiques et					
s'abstient de toute ingérence					
dans leur organisation et leurs					
affaires internes, dans la mesure où l'observance de la					
Constitution et de l'ordre					
public sont garantis.					
Garantissant la liberté de					
Garantissant la liberte de					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
pensée, de conscience et de					
religion et celle de manifester					
ses opinions, l'état assure aussi					
le libre exercice du culte, tant					
dans les lieux destinés à cet					
effet que dans l'espace public.					
Reconnaissant l'identité et la					
contribution spécifique des					
communautés religieuses ainsi					
que des organisations					
philosophiques et non					
confessionnelles au					
développement, à la culture et					
à la sauvegarde des valeurs					
indispensables à la vie et à la					
cohésion sociétales, l'état					
maintient avec elles des					
relations de dialogue ouvert,					
transparent et régulier, voire					
de collaboration. Des					
conventions à approuver par la					
Chambre des Députés					
précisent les relations entre					
l'état et les communautés et					
organisations précitées.					
Tenant compte de leur					
contribution spécifique à la vie					
sociétale, l'état peut leur					
allouer un soutien financier.					
Dans les limites de l'autonomie					
communale les Communes					
peuvent également soutenir					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
ces entités au plan					
économique dans la mesure					
où elles sont implantées sur					
leur territoire.					
Numéro 17					
Proposition :					
Chapitre 1er. De l'Etat.					
Articles 1er et suivants. La					
proposition de révision se					
limite essentiellement à des					
dispositions institutionnelles					
(démocratie parlementaire)					
voire purement symboliques					
(armoiries et hymne national).					
Or, j'estime qu'une définition					
de l'Etat devrait énumérer les					
principes fondamentaux qui					
déterminent son action. C'est					
pourquoi je propose de					
remplacer les articles 1er à 3					
par un texte plus substantiel					
avec notamment les principes					
suivants : - la laïcité de l'Etat, -					
l'Etat social, - la démocratie					
représentative ET directe, - la					
justice sociale, - la réduction					
des inégalités, - le					
développement durable, - un					
engagement pour la paix, - et					
pour une Europe de la liberté,					
de l'égalité et de la solidarité.					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Numéro 18					
Proposition :					
Je plaide pour une extension					
significative des dispositions					
sur les droits individuels et					
sociaux, plus de précision, des					
garanties plus fortes, qui ne					
laissent pas trop de latitudes à					
la législation ordinaire pour les					
droits fondamentaux. On peut					
s'inspirer d'autres					
Constitutions nationales ou de					
Pactes internationaux plus					
avancés, mais qui n'ont pas la					
valeur juridique d'une					
constitution. (Voir par exemple					
le Pacte international relatif					
aux droits économiques,					
sociaux et culturels.) Voici					
quelques propositions					
concrètes :					
- Art. 23. La liberté de la presse					
n'est pas vraiment garantie					
sans une protection					
particulière des journalistes, de leurs sources et d'un droit					
d'accès aux informations.					
u acces aux illiorillations.					
Je propose d'ajouter à l'article					
23 la phrase suivante : " La					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement -
mounication du 1e	Constitution		animaax	monuments	Développement durable
protection des journalistes					
contre toute atteinte au secret					
des sources est garantie ainsi					
que leur droit d'accès à toutes					
les informations susceptibles					
d'intérêt public. La censure est					
interdite. " - Les affaires NSA					
et Luxleaks, parmi d'autres,					
ont montré l'importance, pour					
la démocratie, des révélations					
rendues publiques par des "					
lanceurs d'alerte "					
(whistleblowers). D'ailleurs,					
dans sa Recommandation du					
30 avril 2014, le Conseil des					
Ministres du Conseil de					
l'Europe propose une forte					
protection de ces lanceurs					
d'alerte. J'estime que cette					
protection fait partie des					
libertés constitutionnelles					
essentielles et je propose					
d'insérer après l'article 23 un					
nouvel article de la teneur					
suivante :					
" Le lanceur d'alerte qui					
signale ou révèle des					
informations sur des actions					
ou omissions illicites ou					
constituant une menace ou un					
préjudice notamment pour					
l'intérêt général, l'intégrité des					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
personnes, l'environnement, a					
droit à une protection légale					
contre toutes les formes de					
pressions ou de représailles.					
Cette protection s'applique au					
secteur public et au secteur					
privé. Elle est réglée pas la loi.					
- Dans le même ordre d'idées,					
le droit de désobéissance à des					
ordres illicites devrait être					
formulé explicitement dans la					
constitution.					
Proposition : " Toute personne					
a le droit et le devoir de					
désobéir à des ordres					
contraires à la Constitution ou					
aux lois et de les signaler.					
Cette disposition s'applique au					
secteur public et au secteur					
privé ".					
- Conformément aux					
conclusions de la commission					
d'enquête sur les dérives du					
SREL, l'observation pour des					
raisons politiques, syndicales					
ou culturelles, ou plus					
généralement d'opinion ou					
d'engagement, devrait être					
explicitement interdite. Je					
propose d'insérer un article					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
afférent dans le Chapitre sur					
les droits et libertés Droits					
sociaux. J'estime que les					
dispositions sur les droits dits					
sociaux dans la proposition de					
révision sont insuffisantes,					
tant pas leur teneur que par la					
force de leur garantie. Ainsi,					
l'art. 34 ne fait qu'esquisser					
quelques droits sociaux et					
encore sans véritable garantie.					
Je propose d'insérer toute une					
section sur les droits sociaux					
fondamentaux, en s'inspirant					
par exemple des Pactes					
internationaux afférents,					
concernant notamment le					
droit au travail, les conditions					
de travail, la rémunération, la					
protection contre le					
licenciement, la démocratie					
économique, le logement. –					
Aux Art. 35 et 36 je propose					
de préciser : a) qu'il y a					
différentes formes de					
propriété (sociale, publique) ;					
b) que la loi détermine les					
restrictions à l'usage de la					
propriété et la liberté du					
commerce conformément à					
l'intérêt général.					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
- Art. 42. La protection des animaux comme êtres vivants (et non comme choses) mériteraient des précisions et des garanties plus fortes. Nous proposons : "Les animaux ont le statut d'êtres vivants doués de sensibilité et d'intelligence à des degrés divers. La loi garantir leur protection contre					
la maltraitance et la souffrance. " Numéro 19					
Proposition: Chapitre 4. De la Chambre des Députés Art. 74. J'estime qu'il n'est pas suffisant de laisser à la loi toute latitude sur la définition de la démocratie directe. C'est pourquoi je propose de préciser dans la Constitution une procédure d'initiative citoyenne qui pourrait sous certaines conditions conduire à l'adoption d'une loi					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Numéro 20					
Am Projet vun der neier Verfassung, wann ech d'Iwwersetzung vun der L5AP huelen, heescht et am Artikel 5 vun der Verfassung:					
« D'Ausübe vu staatleche Pouvoire kann duerch e Gesetz, dat mat der qualifizéierter Majoritélt ugeholl gouf, un d'Europäesch Unioun an un international Institutiounen iwwerdroe ginn.»					
Do hunn ech meng Bedenken ;					
Menger Meenung no gëtt net nëmmen den Exercice vu Pouvoiren ivwerdroen, ma et gi – besonnesch wat d'Unioun betrëfft - ganz Kompetenzen iwwerdroen, Kompetenzen déi dann net méi beim Staat leien, an dee Prozess ass och mat Begrenzung vu Souveränitéit					
verbonnen. An zwar sou laang wéi d'Unioun besteet. Kee Staat kann sech déi Kompetenze vu sech aus zréck huelen. Dat kann duerch eng					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Revisioun vunn de Verträg geschéien - awer nëmmen duerch eng Revisioun.					
Am Artikel 1 vum Traité sur l'Union européenne (TUE) heescht et : « Les Hautes Parties contractantes instituent entre elles une Union européenne à laquelle les Etats membres attribuent des compétences pour atteindre leurs objectifs communs. »					
D'Attributioun gëtt geregelt no de Prinzipien vun der Subsidiaritéit an der Proportionalitéit (Art 5). D'Unioun huet nëmmen déi Kompetenzen déi si iwwerdroe kritt. AU Kompetenzen déi net un d'Unioun iwwerdroe ginn, bleiwe bei de Staaten. Dat gëllt och fir déi sougenannt Kompetenz- Kompetenz, d.h. d'Recht fir Kompetenzen ze iwwerdroen.					
D'Staaten hu net nëmmen den Exercice vu Pouvoiren iwwerdroen, ma virun allem					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
och hir Souveränitéit					
ageschränkt, an zwar					
dauerhaft. D'Jurisprudenz vun					
der Cour de justice ass, an					
zwar scho sait de 1960er					
Joeren, an zwee berühmten					
Arrêten ganz kloer an däitlech					
:					
Arrêt Van Gend en Loos (Aff.					
26/62)					
« la Communauté constitue					
un nouvel ordre juridique de					
droit international, au profit					
duquel les Etats ont limité,					
bien que dans des domaines					
restreints, leurs droits					
souverains, et dont les sujets sont non seulement les Etats					
membres mais également					
leurs ressortissants. »					
Tears ressortissaries.					
Arrêt Costa/Enel (Aff. 6/64)					
« En instituant une					
Communauté de durée					
illimitée, dotée de pouvoirs					
réels issus d'une limitation de					
compétence ou d'un transfert					
d'attributions des Etats à la					
Communauté, ceux-ci ont					
limité leurs droits souverains et					
créé ainsi un corps de droit					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
applicable à leurs					
ressortissants et à eux-mêmes.					
le transfert opéré par les Etats, de leur ordre juridique interne au profit de l'ordre juridique communautaire, des droits et obligations correspondant aux dispositions du traité, entraîne donc une limitation définitive de leurs droits souverains contre laquelle ne saurait prévaloir un acte unilatéral ultérieur incompatible avec la notion de la Communauté » Och am ausgezeechente Commentaire vum Prof. Klaus-Dieter Borchardt ('L'ABC du droit de l'Union européenne') zu den Traitéen heescht et ; « Les actes fondateurs de l'Union ont abouti à la création d'une Union autonome dotée de droits souverains et de compétences propres. Les Etats membres					
ont renoncé à une partie de leur souveraineté au profit de					
cette Union. » Ze soen datt « d'Ausübe vu					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Pouvoiren » iwwerdroe gëtt					
entsprecht weder dem Sënn					
an dem Inhalt vun den					
Traitéen nach der dàitlecher					
Jurisprudenz vum Europâesche					
Gerichtshaff.					
Meng Suggestioun fir d'Lëtzebuerger Verfassung					
wier sech un der Terminologie					
vum TUE ze orientéieren : «					
D'Groussherzostum					
Lëtzebuerg kann duerch e					
Gesetz, dat mat qualifizéierter					
Majoritéit ugeholl gouf,					
Kompetenzen un					
d'Europàesch Unioun an un					
aner international					
Organisatiounen iwwerdroen					
('Attribuer' ass de korrekten					
Terme aus dem Traité a no der					
Jurisprudenz).« Domat gëtt					
een dem Traité sur l'Union					
européenne an dem Traité sur					
le fonctionnement de l'Union					
européenne souwéi der					
Jurisprudenz vun der Cour					
gerecht.					
Ze kläre bleift och d'Fro op					
d'Kompetenzen un					
Institutiounen oder					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Organisatiounen iwwerdroe					
ginn. Nom Wuertlaut vum					
Artikel 1 vum TUE ginn					
d'Kompetenzen un d'EU a net					
un eenzel vun hiren					
Institutiounen iwwerdroen.					
D'Institutiounen üben déi					
Kompetenzen aus. Dat schéngt					
mir kloer.					
Vun der Terminologie hier					
kann een net vun der « EU an					
aneren Institutioune »					
schwätzen, well d'EU ass jo					
keng Institutioun, mee eng					
Organisatioun. Logesch wier					
d'Formel « Kompetenzen un					
d'EU an un aner international					
Organisatiounen iwwerdroen					
». Gëtt et e Fall wou					
Kompetenzen un					
Institutiounen iwwerdroe ginn					
? Dat misst eventuell					
ënnersicht ginn.					
Annexe					
Artikel 23 vum däitsche					
Grondgesetz:					
« (1) Zur Verwirklichung eines					
vereinten Europas wirkt die					
Bundesrepublik Deutschland					
bei der Entwicklung der					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
Europäischen Union mit, die					
demokratischen,					
rechtsstaatlichen, sozialen und					
föderativen Grundsätzen und					
dem Grundsatz der					
Subsidiarität verpflichtet ist					
und einen diesem Grundgesetz					
im wesentlichen					
vergleichbaren					
Grundrechtsschutz					
gewährleistet. Der Bund kann					
hierzu durch Gesetz mit					
Zustimmung des Bundesrates					
Hoheitsrechte übertragen. Für					
die Begründung der					
Europäischen Union sowie für					
Änderungen ihrer					
vertraglichen Grundlagen und					
vergleichbare Regelungen,					
durch die dieses Grundgesetz					
seinem Inhalt nach geändert					
oder ergänzt wird oder solche					
Änderungen oder Ergänzungen					
ermöglicht werden, gilt Artikel					
79 Abs. 2 und 3. »					
Artikel 88,1 vun der					
franséischer Verfassung:					
« La République participe à					
l'Union européenne constituée					
d'États qui ont choisi librement					
d'exercer en commun					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
certaines de leurs					
compétences en vertu du					
traité sur l'Union européenne					
et du traité sur le					
fonctionnement de l'Union					
européenne, tels qu'ils					
résultent du traité signé à					
Lisbonne, le 13 décembre					
2007.					
Numéro 21					
Par l'article 41 du texte					
coordonné proposé par la					
commission des institutions et					
de la révision constitutionnelle					
- proposition de révision, le					
terme « logement » sera pour la première fois inscrit dans la					
constitution luxembourgeoise.					
En effet, aux termes de l'article					
41 il appartiendra dorénavant					
à l'Etat de veiller « à ce que					
toute personne puisse vivre					
dignement et dispose d'un					
logement approprié ». Cette					
formulation très ambiguë					
risque de rester lettre morte.					
Déjà l'article 25 de la					
déclaration universelle des					
droits de l'homme exprime					
beaucoup plus de souhait et					

Propositions de modification du TC	Diverses propositions pour une nouvelle Constitution	Droits de l'enfant	Droits des animaux	Protection des monuments	Protection de l'environnement - Développement durable
de volonté. Il se lit comme					
suit : « toute personne a droit					
à un niveau de vie suffisant					
pour assurer sa santé, son					
bien-être et ceux de sa famille,					
notamment pour					
l'alimentation, l'habillement,					
le logement, les soins					
médicaux () ».					
Dans ces conditions, il est					
proposé d'inscrire, comme					
d'ailleurs dans d'autres pays,					
le droit au logement en tant					
que droit fondamental dans la					
constitution. Pour éviter à ce					
que ce droit au logement ne					
soit tenu en échec, il devrait					
devenir un droit					
« opposable ». Ainsi, le citoyen					
disposerait de voies de recours					
pour obtenir la mise en œuvre					
effective de son droit. L'Etat					
aurait alors une obligation de					
résultat.					

IDEES POUR UNE NOUVELLE CONSTITUTION (PARTIE II)

Cour constitutionnelle	Cantons – Circonscriptions	Langues	Communication digitale	Droit de détention	Constitution épicène
	électorales			d'armes	•
Numéro 1	Numéro 1	Numéro 1	Numéro 1	Numéro 1	Numéro 1
Gehéiert an mengen An op keen Fall ofgeschaff, au contraire ausgebaut! Och Bierger missten Recht kréien sech un des Cour ze wenden. Esou en Instrumentarium ofzeschaffen daat mir erescht kurz Zaït hun wär grondfalsch.	A quoi sert de mentionner les cantons à l'article 7 de la constitution? Leur fonction et leur mode de fonctionnement ne sont définis nulle part. Le seul endroit où il en est fait mention est l'article 61 pour la définition des circonscriptions électorales. N'est-ce pas le chat qui se mord la queue?	Gudden Owend Den demokrateschen Prozess gesäit fir, dass all Bierger sech soll kënnen un dësem kënnen bedeelegen. Ech huelen vill an gären un der Debat deel. Organiséieren der och selwer mat eiser ASBL, dem Chaos Computer Club Lëtzebuerg. Allerdings kann een net vun Fairness an Gläichbehandlung schwätzen, wann d'Gesetzer, d'Virlagen oder och d'Verfaassung nëmmen op enger Sprooch zu Verfügung stinn. Déi administrativ Sproochen sinn angeblech Lëtzebuergesch, Däitsch an Franséisch. Och, wann mär Englesch feelt, ech sinn averstanen. Mee der Däiwel, dann setzt et och ëm, dass d'Gesetzer op Lëtzebuergesch an Däitsch kommen, oder zumindest weinstens op Lëtzebuergesch. An keng zäitversaaten lwwersetzung vun engem hallwen Joerhonnert.	Eis heideg Zivilsatioun ass ganz besonnesch dei vun der digitaler Kommunikatioun. Dofir wier et gutt wann an d'Verfassung ausdrecklech stoen keim, datt et ee Recht op d'Verschlesselung vun der elektronescher privater Kommunikatioun an de privaten Dateien durch Computerprogramme gett. Dest verfassungsmeißecht Recht soll gleichgestallt sin matt deem op fräi Meenongsäußerung. Domatt keint de Staat net so ouni weideres per Gesetz verlange, datt zum Beispiel sollen Hannerdiiren an Computerprogrammen agebaut gin, dei d'staatlich Iwerwaachung vun der (privater) Kommunikatioun ermeiglechen sollen, wei dest aktuell an Grouss-Britannien an der politischer Diskussioun ass. Matt	Ein Recht auf den Privatbesitz von Schusswaffen müsse in der Verfassung verankert werden. Nur so ist gewährleistet dass die Bevölkerung im Falle eines Zusammenbruchs des Staates, und somit der vom Staat aufrechterhaltenen Ordnung, sich im Notfall selbst schützen kann. Als Beispiel dient die USA, dort ist dies bereits seit 1791 als "Second Amendment" eingetragen. Dies würde ebenfalls eine feindliche	Ne faut-il pas prévoir une Constitution "Unisex" ? Ex : au Chapitre 3: Le "Grand-Duc" est "Le Chef de l'Etat": en effet, il pourra arriver ce soit une femme en la personne d'une "Grande-Duchesse". (La Constitution suédoise fait d'ailleurs référence à "The King or Queen".) Ex: A la place d'écrire "le député" lorsque le singulier s'impose (le

Cour	Cantons –	Langues	Communication digitale	Droit de	Constitution
constitutionnelle	Circonscriptions			détention	épicène
	électorales			d'armes	-
		Gläichzäiteg. Ech géif mech gären	esou engem Paragraf an der	Uebernahme des	pluriel est plus
		nach vill méi abréngen, virun allem	Verfassung wier des dann besser	Landes stark	neutre), soit
		och bei der Reform vum	un dei technesch	Erschweren da sich	remplacer par
		Spëtzeldéngscht, allerdings verstinn	Meichlechkeeten vun der	die Bürger zu	"le membre de la
		ech keen Pont vun deem juristeschen	heideger Zäit ugepasst. Merci	Milizen formieren	Chambre des
		Franséisch. Net all Mënsch deen am		können.	députés" ou y
		Lëtzebuerger Schoulsystem grouss			adjoindre une
		ginn ass kann Franséisch. Et schléisst			féminisation par
		net nëmmen dës Leit, mee och all			l'emploi de "ou"
		aner aus, déi hei liewen sech awer			et du trait
		opgrond vun der Sprooch net			d'union par
		abréngen kënnen. Ouni engem			exemple: "le ou
		eppes wëllen ze ënnerstellen,			la député-e
		verstinn ech och, dass et bestëmmt			appelé-e aux
		och därer ginn, déi et gären sou			fonctions de
		halen, fir dass den biergerlechen			membre du
		Widderstand dann evt. och net sou			Gouvernement
		grouss gëtt; mee dat huet dann			". Ex: pour "le
		näischt méi mat direkter an fairer			Premier
		Demokratie ze dinn. Dës Regierung			ministre" : on
		hei, huet opmannst esou vill			pourra soit
		verbockt wéi anerer. Vill			utiliser le terme
		Verspriechen goufen net gehalen an			de "fonction de
		vill hunn sech hannert hier Wierder			Premier
		gestallt. Et ass näischt neits. Dofir,			Ministre" ce qui
		dann awer w.e.g. setzt dat heiten			donne: " Le Chef
		duerch! Gesetzgebung als komplett			de l'Etat nomme
		Iwwersetzung op Lëtzebuergesch an			à la fonction de
		Däitsch. Wéi natierlech och			Premier ministre
		d'Verfaassung! Dann komm där ären			ainsi que les
		Verspriechen vun der "Demokratie			autres membres
		Erneierung" alt een Tick méi no. Long			du
		story short: Schreift an déi nei			gouvernement

Cour constitutionnelle	Cantons – Circonscriptions	Langues	Communication digitale	Droit de détention	Constitution épicène
	électorales			d'armes	
		Verfaassung, dass all Gesetz och			", ou sinon
		misst op Lëtzebuergesch an			féminiser le
		Däitsch zu Verfügung stoen. Englesch			texte, ce qui
		idealerweis och. Mee dann muss			donne: "le Chef
		d'Administratioun och kënnen op			de l'Etat nomme
		Englesch bewältegt ginn.			le ou la Premier-
		Ënneranerem wär ech frou wann där			ère ministre et
		kéint aus der "representativer			les autres
		Monarchie" endlech eng Republik			membres".
		maachen an den Grand-Duc			Une alternative
		ofschafen. Netzneutralitéit an			serait de préciser
		d'informationelt			dans la
		Selbstbestëmmungsrecht misst och			Constitution que
		agedroen ginn, wéi och d'Recht dass			l'emploi du
		all Bierger een Recht op Privatsphär			"générique
		huet. D'Faalen mär bestëmmt nach			masculin" est
		Saachen an an den nächsten			utilisé sans
		Wochen. Freet iech! :) Demokratie			discrimination et
		entsteht, wenn man nach Gleichheit			uniquement
		aller Bürger strebt und die Zahl der			dans le but
		Bürger aber nicht ihre Art			d'alléger le texte.
		berücksichtigt Aristoteles Jan			
		GUTH, Esch/Uelzecht			
<u>Numéro 2</u>	<u>Numéro 2</u>	<u>Numéro 2</u>	Numéro 2		
Am Moment kann eng	Ne faudrait-il pas	Déi folgend 3 Artikele sollen der	Proposition :		
Cour, muss awer net, der	renforcer le röle des	historesch gewuessener	Eist Zeitalter ass ouni Zweifel		
Cour Constitutionelle eng	cantons plutöt que	Sproochesituation e konstitutionelle	daat vun der digitaler		
Questioun préjudicielle	d'espérer que les	Kader ginn. 1) Le luxembourgeois est	Kommunikatioun. Dofir wier et		
ënnerbreeden, wann si et	communes fusionnent	la langue nationale des	ubruecht, wann et ee		
derwäert fënnt. Ech	? Ceci est juste une	Luxembourgeois. Dieser Satz soll zum	verfaassungsmeißecht Recht op		
mengen e Bierger sollt	idée pas forcément	Ausdruck bringen, dass nationale	Verschlesselung ouni staatlech		
kënnen direkt, iwwert	réaliste, mais toutes les	Identität und Nationalsprache für die	Hannerdiiren vun aller privater		

Cour	Cantons –	Langues	Communication digitale	Droit de	Constitution
constitutionnelle	Circonscriptions			détention	épicène
	électorales			d'armes	
		Bekenntnis zur Frankophonie ergibt			
		sich notgedrungen aus unserer			
		Geschichte und will keineswegs			
		verneinen, dass das Erlernen dieser			
		Sprache für Luxemburger mit einigen			
		Mühen verbunden ist und über lange			
		Zeit den Eliten vorbehalten war. Aber			
		Franzôsisch ist unsere Gesetzes- und			
		Justizsprache, sie ist auch die			
		meistgesprochen Sprache			
		Luxemburgs. Durch die			
		Unterscheidung im Text zwischen			
		der Sprache der Luxemburger und			
		den Sprachen Luxemburgs wird			
		jedoch eine Hierarchie zwischen			
		beiden eingeführt und unterstrichen,			
		dass Luxemburg ein auf die			
		romanische und germanische Kultur			
		offenes Land bleiben will. 3) La loi			
		prendra les mesures nécessaires			
		pour conserver le multilinguisme du			
		Grand-Duché et favoriser			
		l'intégration linguistique des			
		nouveaux venus. Dieser dritte Satz			
		versteht sich keineswegs als Absage			
		an die traditionelle Dreisprachigkeit,			
		die heute auf Grund des Ausbaus des			
		Luxemburgischen jedoch eine andere			
		ist als noch vor 20 Jahren. Das			
		eigentlich Neue des Vorschlags			
		besteht darin, dass er nicht die			
		Dreisprachigkeit sondern die			
		Mehrsprachigkeit als Zielvorgabe in			

Cour	Cantons –	Langues	Communication digitale	Droit de	Constitution
constitutionnelle	Circonscriptions			détention	épicène
	électorales			d'armes	
		die Verfassung einschreibt und damit			
		den Sprachen der großen			
		Einwanderergemeinschaften und			
		dem Englisch an einen gewissen,			
		wenn auch nicht näher bestimmten			
		Stellenwert zuerkennt. Durch die			
		Betonung der Integration wird			
		jedoch die Erhaltung bzw. Schaffung			
		einer einzigen mehrsprachigen			
		Kommunikations-gemeinschaft in			
		der Verfassung festgeschrieben.			
		Wichtiger jedoch als diese			
		Verfassungsänderung wäre endlich			
		eine gezielte Sprachenpolitik, um die			
		historisch gewachsene einzigartige			
		Mehrsprachigkeit Luxemburgs zu			
		bewahren. Dies kann nur mit einem			
		bewussten zielgruppenspezifischen			
		zweigleisigen sprachenplanerischen			
		Aufwand geschehen: Einerseits geht			
		es darum die			
		Franzôsischkompetenzen der			
		Luxemburger und der nicht			
		romanophonen Immigranten zu			
		erhalten und zu verbessern,			
		andererseits das Erlernen des			
		Luxemburgischen und die			
		Übernahme der			
		Mehrsprachigkeit bei den			
		Neuzuwanderern und besonders bei			
		deren Kindern zu fôrdern. Siehe PDF			
		für eine weitergehende			
		sprachenhistorische Begründung			

Cour constitutionnelle	Cantons – Circonscriptions électorales	Langues	Communication digitale	Droit de détention d'armes	Constitution épicène
Numéro 3	Numéro 3	kann hier nachgelesen werden: http://orbilu.uni.lu/bitstream/10993 /16938/1/ sproochlech%20acquisen.pdf Numéro 3			
Proposition: Chapitre 7. De la Justice. Ce chapitre implique l'abolition de la Cour constitutionnelle. J'estime au contraire que son maintien est nécessaire pour un contröle efficace de la constitutionnalité des lois, et pour assurer une forte garantie des droits fondamentaux. Je propose une disposition qui permette une saisine de la Cour par un nombre de députés à déterminer, par des instances publiques, par des acteurs de la société civile à déterminer et par des citoyens/citoyennes individuel/les. On pourrait s'inspirer du Bundesverfassungsgericht de la RFA.	Est-il vraiment judicieux de détailler la composition des circonscriptions électorales au niveau de la constitution. Surtout en référence aux cantons dont la fonction n'y est pas définie?	Gesetzer dei gestëmmt solle ginn, Analysen an all anert offiziellt Dokument muss och op Lëtzebuergesch virléihen. Iwwerhapt soll een ewech vum komplizéierten Beamtefranséisch, hinn zu allgemeng verständlechen Texter op Lëtzebuergesch			

Cour	Cantons –	Langues	Communication digitale	Droit de	Constitution
constitutionnelle	Circonscriptions			détention	épicène
	électorales			d'armes	
		Numéro 4			
		Proposition :			
		D'Letzebuerger Sprooch muss an			
		d'Verfassung an zwar als solches dass			
		se international als ons			
		Nationalsprooch ugesin gett. Dobai			
		soll Pflicht sin, dass op all			
		Verwaltungsgebai, op all Scheld			
		(Verkeier, Verwaltungsgebai asw)			
		den franzeischen Numm duerch			
		d'letzebuergescht ersaat gett.			
		Soumat wier ons Nationalsprooch			
		visuell ze gesin. Sou geif aus engem			
		Ministere d'Etat -> Staatsministere,			
		aus engem Ministere			
		d'Environnement ->			
		Emweltministere. Des Weideren wier			
		Mairie duerch Gemeng oder je no			
		Uertschaft Gemeen ze ersetzen.			
		Verkeiersschelder wieren och			
		komplett duerch d'letzebuergescht			
		ze ergänzen (wei daat eben och bei			
		den Uertschelder den Fall ass).			
		Finanziell dierft et jo net deier sin e			
		besse mei Folien ebenjust. Doniewt			
		sollt d'letzebuergescht och als			
		offiziell EU Sprooch unerkannt gin			
		ouni mussen d'Gesetzer ze			
		iwersetzen welle mer D an F och als			
		offiziell Sprooch ugesin. D an F sollen			
		laut Verfassung als administrativ			
		Sprooch an Mediensprooch			

Cour constitutionnelle	Cantons – Circonscriptions électorales	Langues	Communication digitale	Droit de détention d'armes	Constitution épicène
	electorales	unerkannt gin. Dest funktionneiert		u arrites	
		och an aanere Länner zB Italien mat			
		Südtirol, Wales an GB. Daat geif eent			
		fir allemol dei Sproochendiskussioun			
		op en Enn brengen an			
		d'letzebuergescht politesch an			
		verfassungsrechtlech ankeren.			
		<u>Numéro 5</u>			
		Proposition :			
		Ech fannen et sollt onbedengt vun			
		der Geleegenheet profitéiert gi fir déi			
		lëtzebuerger Sprooch an der			
		Verfassung ze verankeren.			
		<u>Numéro 6</u>			
		Proposition :			
		Ech géif virschloen dëse Saatz an			
		d'Verfassung ze schreiwen: La langue			
		des Luxembourgeois est le			
		luxembourgeois			
		<u>Numéro 7</u>			
		Proposition:			
		Am Projet steht " Art. 4. (1) La langue du Luxembourg est le			
		luxembourgeois." An dat ass och			
		ganz gutt esou. Ech géif awer			
		virschloen nach en 2. Saatz			
		bäizefügen : "La langue des			
		Luxembourgeois est le			
		Luxembourgeois." D'Lëtzebuerger			

Cour constitutionnelle	Cantons – Circonscriptions électorales	Langues	Communication digitale	Droit de détention d'armes	Constitution épicène
		Sprooch ass déi gemeinsam Sprooch			
		vun alle Lëtzebuerger.			

IDEES POUR UNE NOUVELLE CONSTITUTION (PARTIE III)

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
Numéro 1	Numéro 1	Numéro 1	Numéro 1	•	Numéro 1	Numéro 1
Numéro 1 Am Ufank vun der Verfassung sollen den Härgott an eis chrëchtlech Werter ernimmt ginn, zum Wuehl vun eis all.	Numéro 1 Déi 4.Strooph vun Ons Heemecht sttäichen.	Numéro 1 Il y a à mon avis lieu d'attribuer à l'institution du Médiateur une base constitutionnelle.	Numéro 1 D'Introduktion vum Prinzip vun engen Voleks-Referendum, op Ufro vun de Leit, wann 25 000 Bierger so eng Requête ennerschreiwen . D' Resultat vum Referendum soll contraiganant sinn fier d' Regierung, dei dann d'Resutat vum dem Referendum, nom Schweizer Model, ennerhalf vun 2 Joer dono muss emsetzen als a Gesetz.	Proposition: Lëtzebuerg ass eng Monarchie mat engem Parlament. Et kënnt ee sech d'Fro stellen, ob an engem parlamentaresche System wou d'Muecht beim Vollék läit, de Monarch iwwerhaapt nach eng Daseinsberechtegung huet, ausser dass hien d'Land no baussen hin repräsentéieren däerf ? Vill méi fraglech schéint mir dogéint de Prinzip vun der lerwmonarchie ze sinn, deen dofir suergt dass gewësse Privilegien ëmmer bei der selwechter Famill bleiwen. Wier	Numéro 1 Meng Propositiounen: a) Abolition vun der wahlPFLICHT, mais par contre mussen bei den Waalen een bestemmten taux-minimal de participation ereecht ginn fir dass Waalen als "gülteg" considéreiert ginn. Zum Beispill 60% - à discuter. b) définition vum Röle vun den Sproochen : et ass paradox fir Letzebuergesch-Kenntnisser ze froen am Kader vun enger Naturalisation/Demande-Passport, wann all Texter (lois, Mémorial/Legi-lux, Formulairen etc) op franseisch an deisch sinn. Voir exemple vun Kanada (français/english).	Madame, Monsieur, L'objectif des réformes constitutionnelles avancé par le nouveau gouvernement est une modernisation de la Constitution du Grand-Duché du Luxembourg. Le terme modernisation ne veut pas dire grand chose dans le contexte constitutionnel. A vrai dire, il ne veut rien dire du tout. Ce qu'on sous-entend par les 3 questions posées aux citoyens luxembourgeois est plutot une mise à jour de la Constitution actuelle. Une mise à jour telle qu'elle existe pour un logiciel informatique. L'objectif est ainsi de permettre un meilleur fonctionnement et garantir la satisfaction de ses utilisateurs que sont les citoyens luxembourgeois et les pouvoirs politiques. Par

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
				et net op d'mannst		ce raisonnement, on passe à
				ubruecht, de System		coté des questions
				an deem Sënn ze		essentielles auxquelles la
				änneren, dass		société du Grand-Duché du
				d'Vollék nom		Luxembourg devra trouver
				Ofdanke vum Grand-		des réponses à l'avenir. On
				Duc säin Nofolger a		passe à coté de
				fräie Wahle		l'opportunité de donner un
				bestëmmt ? De		cadre constitutionnel et
				System vun der		démocratique pour
				Wahlmonarchie		affronter les défis futurs en
				besteet z.B. mat		préférant se focaliser sur
				gewëssen		des questions à motif
				Aschränkungen am		politique. La Constitution
				Vatikanstaat, wou		actuelle permet une
				den neie Poopst		démocratisation plus
				jeweils vun engem		profonde par la loi. Il n'est
				elitäre Krees gewielt		pas nécessaire de passer par
				gëtt. Dat ass zwar		un référendum pour avoir la
				nach keng lupenreng		légitimité du peuple. L'Etat
				Demokratie, awer et		luxembourgeois est un Etat
				schéint mir méi		démocratique (Article 1) et
				gerecht an och méi		le législateur bénéficie de la
				efficace ze sinn, wéi		légitimité de la Constitution
				de System vun der		pour engager de telles
				Ierwmonarchie.		réformes. Plus important est
						que la Constitution actuelle
						ne garantit aucun cadre aux
						citoyens luxembourgeois et
						ne limite pas le pouvoir du
						législateur quant aux
						réponses qui pourront être
						données aux défis futurs. Ce
						seront des questions

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
	-			République		
						essentielles pour l'avenir de
						la société luxembourgeoise
						qui vont apparaître au fur à
						mesure du temps et au
						moment quand il faudra
						prendre une décision, les
						pouvoirs politiques
						bénéficieront de toutes les
						libertés idéologiques pour
						décider sans etre obligés de
						demander la légitimité du
						peuple. On peut citer à titre
						d'exemple les
						problématiques suivantes:
						Qu'en est-il de la situation
						environnementale et de la
						situation énergétique au
						Grand-Duché? Quelle sera la
						direction que la société
						luxembourgeoise voudra
						engager pour le futur? La
						Constitution est muette
						Qu'en est-il de la situation
						alimentaire? Quelle sécurité
						alimentaire est garantie au
						citoyen luxembourgeois? La
						Constitution est muette
						Qu'en est-il de la situation
						du marché des stupéfiants
						et des consommateurs? Un
						des défis majeurs de la
						communauté internationale
						et le Grand-Duché du
						Luxembourg fait partie des

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	-	Elections	pays qui préfère etre aveugle et sourd en ne prenant aucune position face à cette problématique. On préfère laisser cette problématique au législateur qui agira toujours avec un motif politique face à cette problématique alors que c'est une question à caractère purement idéologique. (problème de santé ou problème de délinquance) Qu'en est-il du statut d'étranger au Grand-Duché du Luxembourg? A-t-il encore un réel sens à l'avenir avec le développement de l'Union européenne et de la mondialisation? Ne serait-ce pas plus humain de ne plus faire distinction de
						nationaux et étranger au regard de l'égalité devant la loi au lieu de leurs conférer au fur à mesure des droits civiques équivalent à ceux des nationaux? Pour finir, il est déplorable de constater que le peuple n'est aujourd'hui qu'un o

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
	•			République		
Numéro 2	Numéro 2		Numéro 2	Numéro 2	Numéro 2	Numéro 2
A l'article 2, il y	Ech fannen de Punkt		Dans le projet de	Proposition :	Vierwat kônnen dei	1) Limiter le plafond
aurait lieu d'ajouter	4 vum Artikel 4 en		Nouvelle	Chapitre 3. J'estime	wahlen net iwert post	maximale de la dette
que le Luxembourg	totalen		Constitution, le	que le principe	goen, wei mier dat schon	publique en pourcentage de
est un Etat	Anachronismus. Wat		référendum n'est	monarchique, hérité	gemach hun.	PNB. Cet article existe dans
laïque.	soll déi Fixéierung an		cité que pour la	du Moyen-âge, est		la constitution de la
	enger moderner		Chambre des	dépassé et n'est pas		Republique de Pologne et
	Verfassung op eng		Députés. Je pense	compatible avec la		efficassement protege l'etat
	Nationalhym déi aus		qu'il faudrait	démocratie, même si		de surendettement.
	enger ganz aner Zäit		également en faire	le pouvoir du		
	staamt ? Ech wëll an		une possibilité du	monarque est		2) Egaliser la securite sociale
	deem Kontext drop		Gouvernement par	fortement limité. Je		de toutes les employes
	hiweisen, dass eng		l'intermédiaire du	propose donc		(meme droits et obligation
	Stroph vun der		Premier Ministre. De	d'annuler tout le		pour les fonctionnaires et
	"Heemecht" wéinst		plus, l'article 76 du	chapitre 3, de définir		pour les employes prives.
	hirem Bezuch op eng		projet de Nouvelle	l'Etat comme une		
	Gottheet net		Constitution est trop	République, de		3) Imposer min de femmes
	onëmstridden ass :		succinct ; il faudrait	préciser la durée de		et des employee prives sur
	"O Du do uewen,		expliciter davantage	mandat et les		les listes electorales pour le
	deem séng Hand		les cas, les	fonctions d'un/e		parlement afin de garantir
	Duerch d'Welt		conditions et les	Président/e de la		une meillieur
	d'Natioune leet,		effets d'un	République, qui		representation.
	Behitt du		référendum.	devraient être très		
	d'Lëtzebuerger Land			limitées, purement		4) Protection contre
	Vum frieme Joch a			symboliques et		communitarisme de
	Leed; Du hues ons			dépourvues de tout		certianes groupes de
	all als Kanner schon			pouvoir réel.		residents etrangers, surtout
	De fräie Geescht jo					s'il acquieretnt le droit de
	ginn, Looss viru					vote pur legislatives. Assurer
	blénken					la cohesion a longue terme.
	d'Fräiheetssonn, Déi					_
	mir sou laang					
	gesinn! Looss viru					

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
	blénken					
	d'Fräiheetssonn, Déi					
	mir sou laang					
	gesinn!" Leit déi					
	sech net zu enger					
	Relioun bekennen					
	oder déi net un e					
	Gott gleewen, kënne					
	sech mat dëser					
	Stroph schwéierlech					
	identifizéieren. Wier					
	et net besser, dee					
	Punkt ganz einfach					
	ze sträichen ?					
Numéro 3	<u>Numéro 3</u>				Numéro 3	Numéro 3
Misst een net en	D-12 Aut 444				Wa mir iwwert eis	Die Deutsch au die Häuse
	Den Art. 114				Grenzen kucken, da gesi	Dir Damen an dir Hären,
Artikel an d'Verfassung setzen,	widdersprécht dem Art. 4, wann déi 4.				mir, datt no enger Wahl	Gudde Moien,an engem Demokrateschem Land
deemno all	Stroph vun der				ganz dacks bei der	
kierchlech Akten,	Hymn erhaale				Analyse vum Resultat	dierft gënn gezwongen ze wielen ze goen,also
wéi Daaf,	bleiwt.				driwwer diskutéiert gëtt,	Wahlflicht ofschafen,en
Kommioun, Firmung	Dieiwt.				ob d'Wahl nët doduerch	Conseil schaffe vir Riichteren
a kierchlech					verfälscht ginn ass, well	ze
Trauung, keng					ganz vill potentiell Wieler	iwwerwaachen,Déiereschutz
"valeur juridique"					nët wiele gaang sinn. Bis	a Verfassung
hunn ? Dëst géif					elo hu mir dës	verankeren,eng Internetsäit
ménger Meenung no					Diskussiounen nët	vir Bierger maache wann en
eng kloer Trennlinn					brauchen ze féieren, well	Referendum gemaacht
zéien tëschent dem					mir jo d'WAHLPFLICHT	gënnt dass Bierger festleeë
Staat an der					hunn. Wann nom	wat eng Froe gestallt ginn
Zivilgesellschaft					Referendum eventuell	(den hei Referendum ass
engersäits, an de					d'WAHLRECHT fir déi	Micky Maus),
Culten anersäits. Wa					Jugendlech vu 16 Joer un	

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
mer wëssen dass					a fir eis auslännesch	Resumé:
d'Culten zum Deel					Matbierger agefouert	1.Wahlflicht ofschafen,
hir eege Spillregelen					gëtt, da kréie mir eng 2-	
hunn an de Leit					Klasse Wielerschaft. Déi	2.en Conseil schaffe vir
eppes anescht					eng KËNNEN, déi aner	Riichteren ze
priedege wéi dat wat					MUSSE wiele goën. Déi	iwwerwaachen,
an der					nei Klass vu Wieler	
Zivilgesellschaft					riskéiert, wéi bei eise	3.Déiereschutz a Verfassung
Gesetz a Konsensus					Noperen, eis	verankeren,
ass, wier dëst a					Nationalwahlen ze	
méngen Aen eng					verfälschen. Wëlle mir	4,eng Internetsäit vir Bierger
wichteg					dat wiirklech ???	maache wann en
Kloerstellung.						Referendum gemaacht
						gënnt dass Bierger festleeë
						wat eng Froe gestallt ginn
<u>Numéro 4</u>					Numéro 4	<u>Numéro 4</u>
Proposition :					Wa mär schon un der	An onsem demokratesche
La liberté du choix					Verfassung frëckelen,	System gëtt et 3 Pouvoiren
des valeurs implique					dann och w.e.gl. och um	(Leg., Exec., Jud) a kee méi!
la liberté du choix de					ganzen Programm. Wëll	Et sollt en zousätzlechen
l'éducation aux					so'en : eis grouss	Artikel an d'Verfassung, den
valeurs Le choix des					Nöpechlänner hu keng	et ausdrécklech verbidd, e
valeurs de toute					Wahlpflicht méi, bretzen	Gesetz ze stëmmen oder
personne est un					sech awer no all Wahl	soss en Acte ze
droit de l'homme et					matt deenen ominôsen	ënnerhuelen, den déi
très privé. En même					Wahlbeteiligung-	Pouvoiren direkt oder
temps il implique des					Prozenter. Ass do vläit ze	indirekt ënnerwandert oder
conséquences					färten daat de	a soss enger Form court-
notables pour la					Prozentsaatz fir	circuitéiert oder limitéiert.
société, vu que					d'Partei'en eröf geet ?	Sou wei z.B. dei geplangte
chacun contribue à					D'Äntwërt op di	Privatschiedsgerichter, déi
la sphère publique					éischt Frö kéint jo do	am Kader vun den TTIP,
en partant de ses					muenches opfänken,	CETA oder TTP-

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
propres valeurs.					wann dann endlech an	Geheimverhandlungen zu
C'est pour cela que					der éducatioun (Bréissel virgesi sinn. Do soll
la société					Schoulen) e Fach wéi	eng Art Paralleljustiz
luxembourgeoise a					z.B. Civique ging	geschaafe ginn, déi och nach
intérêt à s'assurer de					agefouert ginn awer	vu nët staatleche
2 faits :					bëstëmmt nët op	Memberen, d.h.
1. Que les valeurs					Käschten vun enger	Privatarbitren komposéiert
privées ne soient pas					Turnstonn ? Ech weess	soll sinn an déi da kënnen
contraires aux droits					daat ech niewent dem	décidéieren, dass e ganzt
de l'homme et à la					Sujet lei'en mee ging gär	Land weinst engem Gesetz
cohésion sociale.					eng Äntwert vun	waat seng Chamber
2. Que chaque					de Regierungsparteien	gestëmmt huet kann zu
citoyen ait la					kréien Merci am viraus	Schuedensersaatz verurteelt
possibilité de						ginn, wann enger
réfléchir de façon						Multinationale dodurch evtl.
constructive et						futur Gewënner an Emsätz
critique sur ses						verluer kéinte goen. Daat
propres convictions.						bréngt mat sech, dass jo kee
Cela implique pour le						Gesetz mei ka gestëmmt
système éducatif au						ginn, ouni déi Lobby vun de
Luxembourg :						multinationale Konzerner
1. Assurer une						virdun em Erlabnis ze froen,
panoplie de cours au						also eng quasi Mise sous
sujet des convictions						Tutelle vun onsem
majoritaires (donc						Parlament. Da kann
religieuses et						d'Demokratie och direkt
philosophiques) tout						oofgeschaaft ginn, well dann
en laissant aux						huet d'Parlament kee
élèves la liberté de						souveräne Pouvoir méi. En
choix du cours.						plus geif esou eng 2-
2. Assurer des						Klassejustiz agefouert. Ons
occasions de						Rechtssystemer an der EU
rencontre et						sinn amplement suffisant
d'échange entre les						ewéi se sinn fir e

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
élèves des différents						kompetitivt, a sechert
cours avec pour but	1					Geschäftsëmfeld ze
le respect mutuel et	1					garantéieren. Mir brauchen
l'échange sur la	1					dofir keng esou eng
forme de notre	1					demokratieënnerwanderend
société commune.	1					Schiedsgerichter. Duerfir, fir
	1					d'Souveränitéit vun onse
	1					Paralmenter a fir
	1					d'integritéit vun onsem
	1					demokratesche System
	1					selwer ze schützen, mussen
	1					esou privat Schiedgeriichter
	1					explizit an der Verfassung
	1					verbuede ginn, soss ass dei
	1					ganz Verfassung net mei
	1					glaubwürdeg well de
	1					Pouvoir durch esou
	1					Schiedgerichter de facto ob
	1					international Privathänn
						iwerdroe geif ginn.
<u>Numéro 5</u>					<u>Numéro 5</u>	<u>Numéro 5</u>
Proposition :					Proposition :	Règlementer la durée
Afin de garantir	1				Ech sin fir	maximale des procédures
l'égalité des citoyens	1				Nationalwahlen. Am	juridiques en cas de litige
face au pouvoir	1				Moment hun mir	ainsi que règlementer et
politique et afin de	1				Regionalwahlen. Et as	plafonner les honoraires
garantir les mêmes					emmer nemmen	fantaisies des avocats et
droits à tous les					méglech Lait aus senger	experts. Ceci pour éviter
résidents soumis aux					Region ze wiehlen. zB	(comme c'est le cas
lois du Grand-Duché					Enger Persoun aus dem	aujourd'hui) que les intérêts
de Luxembourg, il y a					Osten as et net méglech	du client/mandataire ne
lieu d'inclure dans la					een aus dem Zentrum ze	soient pas qu'un effet
constitution					wielen. Et miist mégelech	secondaire aux honoraires.

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
Habitantian du				République	-i 1-i+i	
l'obligation du					sin Lait aus dem ganzen	Les honoraires ne devraient
pouvoir politique de					Land ze wielen.	pas couter plus cher que la
permettre						réparation de la source du
l'organisation de						litige en soit. Le fait de
cours de religion						rédiger un roman épistolaire
dans l'enseignement						entre avocats ne sert qu'à
public. En effet						gonfler inutilement les
l'abolition des cours						honoraires et ne résout en
de religion dans						rien le litige. Le sens du
l'enseignement						proverbe " le temps, c'est de
public						l'argent " devient ici évident.
luxembourgeois et						Les intérêts du client ne sont
l'introduction du seul						qu'anecdotique ! Il serait
cours aux valeurs "						donc juste de rendre la
neutres " est une						justice démocratique et
discrimination des						populaire, et non capitaliste.
enfants inscrits dans						
l'enseignement						
public						
luxembourgeois par						
rapport aux enfants						
fréquentant l'Ecole						
européenne. Les						
parents des élèves						
de l'Ecole						
européenne peuvent						
inscrire leurs enfants						
dans un cours de						
religion de leur						
choix. Si le nombre						
des inscriptions						
dépasse un certain						
seuil l'Ecole						
européenne doit						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
obligatoirement						
organiser les cours						
spécifiques. Nous						
avons donc la						
situation que dans						
deux types d'écoles						
financées avec les						
deniers publics les						
parents des élèves et						
les élèves mêmes de						
l'école européenne						
jouissent de plus de						
droits que les						
usagers des écoles						
luxembourgeoises.						
Pour information : Le						
droit pour chaque						
parent (dans les						
écoles européennes)						
de choisir entre le						
cours de morale non						
confessionnelle ou						
l'un des cours de						
religion s'inscrit dans						
le respect de l'article						
14§3 (*) de la Charte						
des Droits						
fondamentaux de						
l'Union Européenne.						
Si ce droit est valable						
pour les élèves des						
écoles européennes						
il est donc aussi						
valable pour les						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
autres enfants						
résidants						
fréquentant						
l'enseignement						
public national . La						
Constitution doit						
garantir à tous les						
résidents les mêmes						
droits. Il faut donc						
inscrire dans la						
nouvelle						
Constitution						
luxembourgeoise ce						
droit du libre choix						
et l'obligation des						
pouvoirs publics de						
veiller à la mise en						
place des dispositifs						
et des						
infrastructures						
permettant à tout						
résident d'accéder à						
l'instruction						
religieuse publique						
de son choix. D'où						
cette proposition						
d'ajout (sous point 4)						
à l'article 33 du						
projet actuel pour la						
nouvelle constitution						
:						
Art. 33. (1) Toute						
personne a droit à						
l'éducation.						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
(2) L'Etat organise						
l'enseignement et en						
garantit l'accès. La						
durée de						
l'enseignement						
obligatoire est						
déterminée par la						
loi. L'enseignement						
public fondamental						
et secondaire est						
gratuit.						
(3) La liberté de						
l'enseignement						
s'exerce dans le						
respect des valeurs						
d'une société						
démocratique						
fondée sur les droits						
fondamentaux et les						
libertés publiques.						
L'intervention de						
l'Etat dans						
l'enseignement privé						
est déterminée par						
la loi.						
(4) En vertu de la						
liberté de						
conscience, l'offre						
scolaire tient compte						
des convictions						
religieuses et						
éthiques des parents						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
et des élèves.						
(5) Toute personne est libre de faire ses études au Luxembourg ou à l'étranger, sous réserve des conditions légales et de la reconnaissance des diplömes selon les conditions déterminées par la loi. (*)						
Article 14: Droit à l'éducation 1. Toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue.						
2. Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire.						
3. La liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
principes						
démocratiques, ainsi						
que le droit des						
parents d'assurer						
l'éducation et						
l'enseignement de						
leurs enfants						
conformément à						
leurs convictions						
religieuses,						
philosophiques et						
pédagogiques, sont						
respectés selon les						
lois nationales qui en						
régissent l'exercice.						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
Numéro 6						<u>Numéro 6</u>
Proposition :						Rendre le lobbysme illégal.
Il est notoire que le						Définition Larousse :
Luxembourg semble						Lobbysme : • Action
avoir du mal à						menée par un groupe de
séparer la religion,						pression en vue d'obtenir
affaire hautement						quelque chose. Groupe de
privée s'il en est, de						pression : • Organe de
l'Etat et des affaires						défense d'intérêts ou de
publiques. Comme						valeurs, qui essaie par divers
leur nom l'indique,						moyens (campagnes, action
les affaires publiques						directe, pressions, etc.)
n'ont rien à faire						d'influencer la décision
avec les affaires						politique dans un sens qui
privées. Les						lui soit favorable. •
croyances doivent						Structure dont se dote une
rester privatives et						communauté aux intérêts
demeurer propres à						ou convictions semblables
la conscience de						pour influencer les pouvoirs
chacun, sans						publics à son avantage,
interférer dans la						notamment par des
sphère publique. La						campagnes d'opinion.
nouvelle						Définition Duden :
Constitution doit						Lobbyismus : •
donc garantir de						[ständiger] Versuch, Zustand
façon ferme, absolue						der Beeinflussung von
et illimitée : - la						Abgeordneten durch
liberté absolue de						Interessengruppen. •
conscience,						Synonyme zu Lobbyismus:
notamment en						 Beeinflussung,
rapport avec les						Manipulation Les politiciens
questions de						sont élus par le peuple pour
religion, de						représenter le peuple. Il

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
métaphysique et de						n'est donc pas normal que
spiritualité ; - le libre						des décisions soient prises à
exercice par chacun						huis clos à l'insu du peuple.
de sa religion ou des						Les marchandages entre
activités spirituelles						politiciens/parties politiques
ou métaphysiques,						doivent être publics afin que
dans le seul respect						chaque électeur sache quel
de la loi et du droit						représentant et avec quels
de chacun et d'autrui						arguments a voté pour ou
de croire ou ne pas						contre l'une ou l'autre loi.
croire aux principes						Étant donné que ce
religieux,						sont principalement les
métaphysiques ou						grandes firmes (lobbyistes)
spirituels						qui peuvent investir
quelconques ; -						d'énormes sommes pour "
l'accès de chacun à						convaincre " les décideurs
la fonction publique						politiques à prendre des
ou à toute						décisions qui conviennent
installation publique						aux lobbyistes, il est clair
ou semi-publique						que la majorité des lois
sans aucune						aillent en faveurs de ces
considération de						firmes. Il serait donc dans
religion, de						l'intérêt de la population de
croyance, de couleur						rendre le lobbysme illégal. Il
de peau ou						convient également
d'appartenance						d'interdire toute forme de
ethnique ; - le droit à						service, prestation, cadeau,
la laïcité dans						avantage, complaisance,
l'espace public ou						considération, prédilection,
semi-public ;						préférence, privilège, aide,
rappelons que la						amitié, bienveillance,
laïcité n'est pas						complaisance, crédit, appui,
l'absence de religion						bienfait, don, dispense,
mais la neutralité vis-						grâce, location ou

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
à-vis de toute						toute autre forme de faveur
religion ou croyance						à l'égard des politiciens de la
; - le droit						part des lobbyistes ou d'une
imprescriptible à la						tiers personne. Ceci, que ce
laïcité de façon forte,						soit directement en faveur
incontournable et						d'un politicien ou par
indispensable dans						l'intermédiaire d'une
toute la chaîne de						personne interposée, tel
l'éducation, du						que membre de la famille,
préscolaire à l'école						amis, assistants, association,
et jusqu'à						organisation, fondation, etc.
l'université, afin						Pour éviter toute
d'éviter la						échappatoire ou de longs
réalisation, la						procès pour cause de
propagation ou la						divergence dans
tentation de toute						l'interprétation de cette
forme de						règle, la loi doit être claire et
prosélytisme en						précise, et prévoir une peine
faveur ou en						assez sévère (voir même
défaveur d'une ou						emprisonnement) pour
plusieurs religions,						dissuader toute tentative de
quelles qu'elles						corruption passive ou active.
fussent ; - ceci aurait						
naturellement pour						
corollaire la						
disparition des cours						
de religion à l'école,						
qui ne respectent						
aucunement la						
nécessaire neutralité						
religieuse et qui sont						
contraires à la						
liberté, pour chacun,						
de croire ou ne pas						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
croire sans être						
soumis à la						
discrimination, au						
prosélytisme, à						
l'opprobre ou à						
l'ostracisation ; les						
cours pourraient						
être remplacés par						
des cours						
d'éducation civile,						
civique et populaire.						
Ces principes me						
semblent						
fondamentaux pour						
consolider et						
garantir l'unité de la						
nation, unité						
d'autant plus difficile						
à construire, et						
pourtant d'autant						
plus indispensable,						
dans un pays aussi						
diversifié que le						
Luxembourg,						
véritable mosaïque						
de peuples de tous						
continents et de						
toutes croyances						
religieuses ou						
spirituelles. Garantir,						
via la Constitution, le						
respect de la						
diversité me semble						
ainsi indispensable						

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
pour que la valeur de tolérance prenne						
toute sa place au sein de la société.						
L'Etat montrerait ainsi l'importance						
qu'il accorde au "vivre ensemble".						
Mir wellen bleiwen wat mir sinn, "Nous						
voulons rester ce que nous sommes", cela n'est possible						
que si nous le faisons tous ensemble, et						
donc dans la tolérance des						
affaires religieuses de chacun. La tolérance implique la						
neutralité.						
						Numéro 7
						Et wier gut wan dei Réich eng zousetzlech stéier mussen bezuelen dat déi och an éiser sou genanenten kries eppes mat beidroen kennen an net geld an tesch
						stiechen. Numéro 8
						Den chèques-service fir
						Crèche an Maison Relais

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						ofschaafen. Jiddfereen soll
						d'Betreiung vun sengen
						Kanner erëm selwer bezuelen.
						Numéro 9
						Es müsste mehr Fusionen
						zwischen den kleinen
						Gemeinden geben um gegen
						Vetternwirtschaft wie
						Korruption zu verringern.
						Die Gemeindezahlen
						müssten in Luxembourg
						verkleinert werden. Der
						Bürgermeister dürfte nicht
						so viel alleinige macht
						haben, es müsste mehr der
						Gemeinderat entscheiden, der Gemeinderat müsste
						grösser sein.
						Numéro 10
						Ech selwer sin adoptéiert gin
						a während et mech net
						stéiert, d'Erzeuger net ze
						kennen, sou stéiert et mech
						awer dass ech iwerhaapt
						keng Kenntnisser hun iwert
						méiglech héréditaire
						Erkrankungen oder
						medizinesch Conditiounen.
						Sou gin zB banal an awer
						wichteg Froen wéi "gin et
						bei Ierch vill Fäll vun Kriibs

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
				периопцие		an der Famill" emmer mat engem "boff!" a mat engem schlechten Gefill beäntwert. Genau esou wi eng schwanger Fra d'Recht huet sech hier Zukunft aanescht ze gestallten andeems sie hiert Kand zur Adoptioun frei gett, genau sou soll daat Kand d'Recht hun iwert eventuell héréditaire
						Conditiounen informéiert kennen ze gin an esou eventuell préventiv agreifen ze kënnen.
						Numéro 11 Den Artikel 2 vum Code Civil disposéiert: << La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif >>. De Gesetzgeber ass awer net
						obligéiert, sech drun zehalen a kann an engem Gesetz expressis verbis dekretéieren, datt dëst Gesetz retroagéiert. Ech proposéieren, den Artikel 2 vum Code Civil tel quel an
						d'Verfassung ze schreiwen. Esou kritt dësen Text eng fundamental an imperatif Bedeitung, déi d'Legislative

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						an hire Commanditaire, d' Exekutive, respektéiere mussen. D'Net- Retroaktivitéit als Verfassungsnorm ass eng Garantie géint d'politesch Willkür.

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						Numéro 12
						De Staatsbudget soll esou ausgeschaft ginn, dass d'Depencen d'Recetten net iwwersteigen. Sollt an engem Joer am Resultat en Defizit entstoen, soll deen Defizit am Budget vum nächste Joer berucksichtegt ginn a fir dat Joer erëm en equilibréierte Budget geplangt ginn. Ofweichen däerf ee nëmmen am Fall vun engem Kriich oder enger Naturkatastrof wo Lëtzebuerg direkt involvéiert
						ass. Numéro 13
						Proposition: 1) just 1 wahlbezirk, an sou engem klenge land sin 4 bezirker net demokratesch. 2) e minister sollt qualifizeiert sin vir deen ministére wou en iwerhellt, vir t éducatioun een deen erfahrungen am enseignement huet, vir t santé een mat erfahrung an d eem bereich asw

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						3) um kirchbierg mèi hèich bauen,et ass lächerlech dass do e puer gebeier stinn mat 20? étagen an appartementsgebeier do just 3 bis 5?.wann et soll e moderne mixte quartier sin dann soll och alles an t heicht gebaut gin,do sin esou vill arbechtsplatsen dass di leit di do schaffen och do wunnen ,t kanner an t schoul scheken akafen an erausgoe kennen,och do wär e fachmann vileicht net schlecht deen spillplatzen ,an genug grigflaechen mat
						aplangt Numéro 14
						Proposition: A kengem Land kann en Huissier sech déi Freiheeten raushuelen wei hei zu Lëtzebuerg. Och wann én fir e Moment an eng kritesch Situatioun geréit wat demoment jo nëtt schwiereg as fueren se monter virun hir Fraien ze verrechnen trotzdem én hinnen d'Situatioun erklaert an a Kontakt bléiwt. Mol nët en Service de

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						Surendettement kënnt un. Si
						bereicheren sech ganz
						einfach an ouni Limit un der
						Detresse vun de Léit a
						stiechen selwer Suen an Iert
						mol irgentéen Créancier en
						Euro ze gesin kritt. En plus
						huelen se sougenannten
						"Fänger" mat op Vente
						forçéen dei fir Sie wertvoll
						Objéen zu engem Spottpreis
						erstéen. Et soll och wirklech
						opgepasst gin dat wertvoll
						Objéen mat engem
						gewëssenugepassten
						Basismontant ze verstéen
						sin etc.
						Numéro 15
						Proposition :
						D'Carte d'identité vun de
						Kanner resp. Mannerjähreg
						missten hannen drun de
						Numm vum Papp an de
						Numm vun der Mamm
						hunn. Déi portugiesech
						carte d'identité huet daat
						schon laang. Haut an enger
						Sociétéit, wou léider vill
						Scheedungen ginn, a Kanner
						mat engem Eltrendeel an
						d'Vakanz ginn, Familles
						recomposées ginn, fannen
						ech als Mamm wichteg, dass

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		d'Eltren op der carte
						d'Eltren op der carte d'identité vun de Kanner
						kloer identifizéiert ginn.
						Numéro 16
						Numero 16
						Proposition :
						Il y a sensiblement 2 ans, au
						sein de ALOS-LDH, un
						groupe de volontaires s'est
						penché sur le projet d'antan
						de réforme de la
						constitution. A l'issu de ses
						réflexions quelques idées
						maîtresses continuent à être
						importante pour le
						développement et la
						cohésion de la société
						luxembourgeoise de
						demain. Ainsi, une première
						suggestion va dans le sens
						d'établir dans la future
						constitution une référence
						claire aux Droits humains et
						leurs principes sous-jacents.
						Même si de Luxembourg a
						ratifié la plupart des traités
						internationaux, certains
						restent en attente. Les
						droits (civils, politiques,
						économiques et sociaux et
						culturels) et les libertés
						fondamentales devraient
						figurer explicitement dans la
						future constitution. Une

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						deuxième suggestion est de passer d'une citoyenneté basée sur la nationalité à une citoyenneté de résidence avec des droits et des devoirs égaux pour toutes et tous. Une intégration politique des résidents étrangers par la participation à tous les niveaux permettra de construire le socle démocratique nécessaire
						pour une société luxembourgeoise future. Numéro 17
						Proposition: Il semble anormal que les élus, notamment les députés qui votent les lois, puissent décider par euxmêmes de ce qui les concerne directement. Pourquoi les députés peuvent-ils décider de leurs propres droits, devoirs, règlements, charges et autres matières les concernant de façon plus ou moins directe ? Ils sont ainsi à la fois juges et parties, ce qu'il est nécessaire d'éviter autant que faire se peut.

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						Notamment, les députés et
						bourgmestres ne devraient
						pas avoir le droit de décider
						de leurs rémunérations,
						conditions de défraiement,
						congés, conditions
						d'éligibilité, conditions et
						limites applicables aux
						campagnes électorales, etc.
						Afin de garantir que ces
						matières soient
						réglementées de façon
						indépendante, je propose
						que la prochaine
						Constitution prévoie la
						création de comités de
						citoyens non élus et non
						candidats ; bien au
						contraire, les citoyens
						seraient choisis au hasard au
						sein de la population
						élective générale jamais
						élue et non candidate à une
						élection. Afin de donner une
						grande pluralité de
						composition à ces comités,
						je propose que soient admis
						toute personne ayant le
						droit de voter ou d'être élu,
						quelle que soit l'élection,
						nationale (députés), locale
						(communales) ou
						transnationale
						(européennes). Je propose

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		que soient exclus des
						que soient exclus des comités citoyens les
						personnes ayant déjà été
						élues ou candidates lors
						d'une élection passée,
						présente ou future
						(prochaine). Cela aurait pour
						conséquence d'impliquer
						plus activement les citoyens
						dans la vie publique, tout en
						augmentant leur conscience
						civique.
						Numéro 18
						Proposition :
						Actuellement, la
						Constitution et les lois
						garantissent le respect de
						l'individu sans distinction de
						sexe, de couleur de peau,
						d'ethnie, d'orientation
						sexuelle ou de religion. Ainsi
						les lois protègent ou doivent
						protéger les individus, les groupes d'individus ou les
						organisations contre toutes
						les formes de discrimination
						fondées sur le sexe,
						l'appartenance ethnique,
						l'orientation sexuelle ou la
						religion. Mais rien ne
						protège les individus, les
						groupes ou les organisations
						quand il s'agit de handicap

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
				République		
						ou de maladie, visible ou
						invisible. Je propose donc
						que la nouvelle Constitution
						garantisse à tout individu,
						groupe ou organisation
						l'absence de discrimination
						et la protection contre toute
						forme de discrimination
						relative à un handicap ou
						une maladie, visible ou
						invisible. Notamment,
						l'accès aux emplois (publics
						ou privés), à l'assurance, au
						logement, à l'éducation, à la
						justice, aux assurances
						(sociales, vie ou autres
						risques) ou au crédit (liste
						non limitative) doit être égal
						pour toutes et tous, sans
						condition liée à un handicap
						ou à une maladie, visible ou
						invisible. Cette protection
						devrait, à mon sens, inclure
						une obligation de faciliter
						l'accès pour tous les
						individus à tous les
						établissements publics ou
						recevant du public, fussent-
						ils privés. Parmi les
						handicaps peuvent se
						trouver la mobilité réduite,
						de façon évidente, mais
						aussi la surdité, la cécité ou
						une vue très altérée (dont le

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
	-			République		
						daltonisme fait partie). Cela
						implique que la Constitution
						et les lois doivent garantir
						que toute signalisation et
						toute documentation soient
						également accessibles en
						gros caractères (vue
						altérée), sans couleurs
						extravagantes ou trop
						proches (daltonisme ou
						achromatisme), voire de
						façon sonore quand cela
						représente une alternative
						utile ou possible. Je propose
						également que les
						questionnaires médicaux ou
						apparentés soient réservés
						au strict minimum, et
						qu'aucun renseignement
						médical relatif à une
						maladie ou un handicap ne
						puisse être utilisé en dehors
						des cas extrêmement rares
						où la sécurité ou l'intérêt
						général seraient gravement
						menacés ou impossibles à
						maintenir. Ainsi, il est
						logique qu'un pompier actif
						ou un charpentier ne puisse
						exercer son métier s'il est
						paraplégique ; en revanche,
						la Constitution et les lois
						doivent garantir qu'un
						éventuel cancer passé ne

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						soit nullement un
						empêchement d'exercer un
						métier, une activité ou un
						loisir. A titre personnel et
						comme, je le suppose,
						d'autres personnes parmi es
						2,5% de la population qui en
						souffrent, je souhaite
						également que la loi ou la
						Constitution reconnaissent
						le daltonisme et
						l'achromatisme comme des handicaps ou des
						handicaps ou des pathologies handicapantes.
						A mon sens, il est juste que
						la nation considère chacun
						de ses membres de façon
						égale, sans considération de
						handicap ou de santé. Il est
						donc temps que la
						Constitution en prenne acte.
						Numéro 19
						Proposition :
						Actuellement, l'accès aux
						assurances sociales, et
						notamment à la Sécurité
						Sociale, est réservé aux
						personnes actives et à leurs
						ayant-droits. La santé
						devrait être un droit, car ce
						n'est pas un choix. On ne
						choisit pas les maladies,
						pathologies ou accidents

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						dont on souffre ou dont on
						est victime. C'est en ce sens
						que la solidarité nationale
						doit s'exprimer, de tous vers
						chacun et inversement. Il
						semble anormal que
						certaines personnes soient
						exclues de toute protection
						sociale, ayant perdu, faute
						d'emploi, de ressources ou
						d'information, le droit de se
						faire soigner. Comment la
						société, la nation, peut-elle
						laisser sur le bord de la
						route certaines personnes,
						celles-là même qui sont les
						plus fragiles et qui ont le
						plus besoin de la solidarité
						de la Nation. Selon le bon
						principe qui veut que les
						ressources publiques soient
						collectées et utilisées "de
						chacun selon ses moyens à
						chacun selon ses besoins", il
						faut que la Constitution
						garantisse pour tout un
						chacun un accès à la santé,
						sans aucune condition
						d'emploi, d'activité ou de
						revenu. Les moyens
						financiers, les ressources,
						sont inégalement répartis,
						alors que le besoin de santé
						est universel. Autant il est

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
	-			République		
						logique que l'accès à la
						pension soit, à quelques
						réserves près, proportionnel
						aux cotisations versées,
						autant l'accès à la santé
						devrait être universel, de
						façon absolue. S'il est
						nécessaire que les
						personnes actives
						(travailleurs et chömeurs)
						cotisent afin d'alimenter la
						protection sociale, en
						revanche cela ne devrait pas
						leur en donner l'exclusivité
						d'accès. Nulle personne ne
						devrait se voir refuser un
						soin, pour quelque raison
						que ce fût. C'est pourquoi je
						propose que la Constitution
						nouvelle garantisse un accès
						aux institutions de santé
						pour toutes et tous, sans
						AUCUNE condition autre
						que nécessaire, par exemple
						de résidence ou de
						cotisation. Une personne
						résidente mais ne cotisant
						pas, ou cotisant mais ne
						résidant pas, ne devrait pas
						être exclue de la protection
						sociale et devrait avoir le
						droit de prendre soin de sa
						santé. Un chömeur non
						indemnisé ne devrait pas

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
	-			République		
						avoir besoin de faire une
						demande spécifique et
						volontaire pour avoir le droit
						de se faire soigner. Un
						étudiant étranger, un
						réfugié, un veuf ou un
						orphelin ne devraient jamais
						se retrouver exclus de la
						protection de leur santé. Le
						licenciement pour cause de
						longue maladie ou de
						maladies répétées ne
						devrait pas conduire à priver
						de tout emploi et de toute
						ressource les personnes qui
						en sont victimes, qui
						subissent leur maladie. De
						façon générale, un accident
						ou une maladie ne devraient
						jamais faire basculer une
						personne dans la précarité
						ou la pauvreté. Car c'est
						précisément quand les
						ressources financières
						viennent à manquer que
						l'individu faible a le plus
						besoin de la solidarité
						nationale pour se soigner.
						Dans le cas contraire (on le
						constate déjà), de
						nombreuses personnes ne
						se soignent pas et aggravent
						leur maladie, voire la
						disséminent dans le cas de

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						pathologies contagieuses.
						Sans compter que
						l'évitement ou l'absence de
						soins peut se répercuter à
						d'autres niveaux, et créer
						des handicaps ou des
						exclusions que l'Etat devra
						ensuite prendre en charge,
						parfois de façon fort
						onéreuse. Et c'est là où
						l'intérêt général rejoint
						l'intérêt de tous. Bref, le
						droit aux soins de santé
						devrait être intégré à la
						Constitution afin de le
						rendre incontournable et
						opposable, de façon que les
						aléas de santé, forcément
						involontaires par nature,
						soient inscrits comme un
						droit fondamental de tout
						un chacun, non réservé à
						ceux qui peuvent y cotiser.
						Numéro 20 (cf. Annexe 8)
						Proposition :
						Au vu du rôle crucial à jouer
						par la science dans la société
						de la connaissance de
						demain, et au vu de
						l'absence de toute tradition
						universitaire au
						Luxembourg, je propose
						d'insérer dans le texte de la

République nouvelle Constitution luxembourgeoise un nouvel article ("33bis") abordant spécifiquement les enjeux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixes par la loi.	Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
luxembourgeoise un nouvel article ("33bis") abordant spécifiquement les enjeux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.					République		
artice ("33bis") abordant spécifiquement les enjeux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							nouvelle Constitution
spécifiquement les enjeux de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							luxembourgeoise un nouvel
de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg. " Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							article ("33bis") abordant
et de l'enseignement supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
supérieur. L'un des fondements de tout régime juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
fondements de tout régime juridique libéral de l'Université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis "(1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							_
juridique libéral de l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							1 -
l'université est, en effet, le principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
principe de la liberté de la recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg. " Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							1
recherche scientifique. Or celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
celui-ci n'est pas, pour l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg. " Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							1 · ·
l'instant, consacré dans la proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit aa us outien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
proposition 6030. La même remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg." Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
remarque vaut pour l'autonomie de l'Université du Luxembourg. " Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
l'autonomie de l'Université du Luxembourg. " Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
du Luxembourg. " Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
Art. 33bis " (1) La liberté de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
de l'enseignement supérieur est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							Art. 33bis " (1) La liberté de
est garantie. La science est responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							la recherche scientifique et
responsable à l'égard de la société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							de l'enseignement supérieur
société et des générations futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							_
futures. Elle a droit au soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
soutien financier de l'Etat. (2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
(2) L'Université du Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							
Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							soutien financier de l'Etat.
Luxembourg jouit de l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							(2)
l'autonomie dans les conditions fixées par la loi.							1 ` '
conditions fixées par la loi.							
(2) L'accès aux études							conditions fixees par la ioi.
							(3) L'accès aux études

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						supérieures est ouvert à tous en fonction du mérite. La loi peut prévoir l'instauration de numerus clausus. Elle organise un système d'aides financières pour les étudiants.
						(4) Toute personne est libre de faire ses études supérieures au Luxembourg ou à l'étranger, sous réserve des conditions d'accès à certaines professions réglementées et des règles de reconnaissance des diplömes. Pour des explications supplémentaires, voir le document joint. Luc Heuschling Docteur en droit (Sorb.) Professeur de droit constitutionnel Université
						du Luxembourg Numéro 21
						Proposition: Ech proposieren den Art.6 vunn der déclaration universelle des doits de l'home vun 1789 eranzehuelen. Dat mecht der Hyperinfaltion vun den Gesetzer en enn. Dat Prinzip "Que nul est censée

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie /	Elections	Divers
	-			République		
						d'ignorer" as bei der
						quantiteit vun Gestzer beim
						beschten wellen neit mei
						meigelech, et huet keen zeit
						se ze liesen, geschweige
						dann ze verstohen. Dat gellt
						och fir et députeiert, an den
						ganzen Staatsaparat. Et geif
						Gesetz, an den respekt vum
						Gesetz an engem Satz
						formuleierren, den fir
						jidereen verständlech an
						einfach ze respekteieren. Et
						geif och verheneren dass
						den Staat sech an Sachen
						anmescht, dei en weiklech
						neischt unginn. Et emreisst
						Freiheet klor an daitlech, an
						all esou manch zemlech
						skurill (op Letzebuergesch
						fängt dat Wuert mat Id un,
						mais dat s wuel hai net
						erlabt) Gestzer missten sech
						dem enerueden art. IV La
						liberté consiste à pouvoir
						faire tout ce qui ne nuit pas
						à autrui. Ainsi, l'exercice des
						droits naturels de chaque
						homme n'a de bornes que
						celles qui assurent aux
						autres membres de la
						société la jouissance de ces
						mêmes droits. Ces bornes
						ne peuvent être

Cultes -Laïcité	Hymne	Ombudsman	Référendum	Monarchie / République	Elections	Divers
						déterminées que par la loi.